



Commission des  
services financiers  
de l'Ontario  
5160, rue Yonge  
C.P. 85  
Toronto ON M2N 6L9

## Instructions pour remplir la Formule 6

### **Demande de consentement de retrait de fonds d'un compte de retraite avec immobilisation des fonds, d'un fonds de revenu viager ou d'un fonds de revenu de retraite immobilisé de l'Ontario en cas de difficultés financières, présentée au surintendant des services financiers**

#### **Pour les demandes en cas de difficultés financières signées en 2009**

**NOTE : La Commission des services financiers de l'Ontario n'exigera pas les droits applicables aux demandes approuvées le 1<sup>er</sup> avril 2009 et après cette date et ce, jusqu'au 31 mars 2011, inclusivement.**

### Table des matières

	Page(s)
Présentation d'une demande en cas de difficultés financières : processus par étape.....	2
Résumé des instructions – Formule 6 .....	3
Renseignements généraux pour faire une demande .....	4
Définitions pour les besoins de la demande .....	5
Partie 1 - Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé.....	6
Partie 2A - Retrait pour faible revenu .....	7-8
Partie 2B - Retrait pour dette grevant votre résidence principale.....	9
Partie 2C - Retrait pour loyer impayé .....	10
Partie 2D - Retrait pour loyer du premier et du dernier mois.....	10
Partie 2E - Retrait pour frais médicaux.....	11-12
Partie 2F - Retrait pour rénovations de votre résidence principale .....	12-13
Partie 2G - Retrait pour rénovations de la résidence principale d'une personne à charge.....	13-14
Partie 3 - Montant de déduction du retrait déterminé d'après l'actif .....	15-16
Partie 4 - Attestation par le titulaire du compte immobilisé.....	17
Partie 5 - Autorisation concernant les renseignements personnels .....	18
Partie 6 - Consentement au retrait du conjoint du titulaire .....	18
Partie 7 - Déclaration d'un médecin ou dentiste à propos du traitement d'une maladie ou d'une incapacité .....	18
Partie 8 - Déclaration d'un médecin à propos de rénovations en raison d'une maladie ou d'une incapacité .....	18
Frais de demande et impôt retenu à la source .....	19

### PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

**Étape 1 :** Lisez la section « Résumé des instructions – Formule 6 » (page 3) et déterminez en vertu de quelle(s) catégorie(s) vous êtes admissible à présenter une demande.

Les catégories dans lesquelles vous pouvez présenter une demande sont définies aux parties 2A à 2G.

**Étape 2 :** Remplissez intégralement la demande – pour le faire correctement, consultez les instructions.

Si votre demande est incomplète, elle vous sera renvoyée avec une lettre vous demandant les renseignements à fournir.

La demande ne sera pas valable si elle porte une date de signature remontant à plus de 60 jours avant la date à laquelle le surintendant reçoit ce document. Tout document joint ne sera pas valable s'il porte une date antérieure de plus de 12 mois à la date à laquelle le surintendant le reçoit.

**Étape 3 :** Envoyez la demande par la poste à l'adresse suivante :

Surintendant des services financiers  
a/s de la Section du débloqué de fonds en cas de difficultés financières  
Commission des services financiers de l'Ontario  
5160, rue Yonge  
C.P. 85  
Toronto ON M2N 6L9

Vous pouvez également :

- faire parvenir la demande par messagerie à l'adresse ci-dessus, en stipulant qu'elle soit livrée au 16<sup>e</sup> étage;
- remettre la demande en personne à la réception située au 4<sup>e</sup> étage de l'adresse ci-dessus.

**N'envoyez pas la demande par télécopieur.** Les télécopies ne sont pas acceptées.

**Étape 4 :** Attendez la lettre indiquant le statut d'approbation. Lisez la lettre attentivement.

Si votre demande est incomplète, elle vous sera renvoyée avec une lettre vous demandant les renseignements à fournir.

Si votre demande est approuvée, vous recevrez une lettre de consentement. Passez à l'étape 5.

OU

Si votre demande n'est pas approuvée, vous recevrez une lettre expliquant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas admissible en vertu de la catégorie ou des catégories de difficultés financières dont relève votre demande. Vous pouvez demander la tenue d'une audience devant le Tribunal des services financiers, où sera examiné le rejet proposé de votre demande.

**Étape 5 :** Présentez toutes les pages de la lettre de consentement à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé (où sont détenus les fonds de retraite).

La lettre de consentement n'est valable que pendant les 12 mois suivant la date à laquelle elle a été délivrée.

**Étape 6 :** Percevez les fonds

Lorsque vous aurez présenté votre lettre de consentement, l'institution financière :

- versera l'impôt retenu à la source à l'Agence du revenu du Canada;
- versera les frais de demande au ministre des Finances;
- vous versera les fonds immobilisés dans les 30 jours suivants.

Pour plus de détails, consultez la section « Frais de demande et impôt retenu à la source » (page 19).

## RÉSUMÉ DES INSTRUCTIONS – FORMULE 6

### Les parties de la demande qu'il faut remplir

Il n'est pas nécessaire de remplir toutes les parties de la demande. Les parties à remplir dépendent de la ou des catégories de difficultés financières que vous invoquez. Des instructions détaillées sont fournies pour chaque partie.

Pour toutes les demandes en cas de difficultés financières, vous **devez** remplir les parties suivantes de la demande.

- Partie 1** (pages 1 à 3) Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé
- Partie 3** (page 14, 15) Montant de déduction du retrait déterminé d'après l'actif – Tableau 1 ou Tableau 2
- Partie 4** (page 16) Attestation par le titulaire du compte immobilisé
- Partie 5** (page 17) Autorisation concernant les renseignements personnels
- Partie 6** (page 18) Consentement au retrait du conjoint du titulaire  
Remarque : Exigé seulement si vous indiquez avoir un conjoint qui consent au retrait.

Voici les catégories de difficultés financières en vertu desquelles vous pouvez faire une demande. **Vous devez choisir au moins une de ces catégories.**

- Partie 2A** (page 4) : **Retrait pour faible revenu** - Votre revenu total prévu de toutes sources, avant impôts, pour les 12 mois qui suivent la date de signature de votre demande doit être inférieur à 30 866,67 \$.
- Partie 2B** (page 5) : **Retrait pour dette grevant votre résidence principale** - Vous avez besoin d'argent pour éviter une action en justice ou l'éviction de votre résidence principale à cause de paiements en souffrance d'un prêt hypothécaire ou de taxes foncières.
- Partie 2C** (page 6) : **Retrait pour loyer impayé** - Vous avez besoin d'argent pour éviter l'éviction de votre résidence principale à cause d'un loyer impayé.
- Partie 2D** (page 7) : **Retrait pour loyer du premier et du dernier mois** - Vous avez besoin d'argent pour payer le loyer du premier et du dernier mois qui vous permettra de louer une résidence.
- Partie 2E** (page 8, 9) : **Retrait pour frais médicaux** - Vous, votre conjoint ou une personne à charge avez besoin d'argent pour payer des frais médicaux (y compris des frais dentaires) afin de traiter une maladie ou une incapacité physique dont l'un de vous est atteint.  
Remarque : Vous devez également remplir la partie 7 (page 19) si votre demande relève de cette catégorie.\*
- Partie 2F** (page 10, 11) : **Retrait pour rénovations de votre résidence principale** - Vous, votre conjoint ou une personne à charge avez besoin d'argent pour payer des frais afin de rénover **votre** résidence principale actuelle ou future en fonction d'une maladie ou d'une incapacité physique dont l'un de vous est atteint.  
Remarque : Vous devez également remplir la partie 8 (page 20) si votre demande relève de cette catégorie.\*
- Partie 2G** (page 12, 13) : **Retrait pour rénovations de la résidence principale d'une personne à charge** - Vous, votre conjoint ou une personne à charge avez besoin d'argent pour payer des frais afin de rénover la résidence principale actuelle ou future **de cette personne à charge** en fonction d'une maladie ou d'une incapacité physique dont cette personne à charge est atteinte.  
Remarque : Vous devez également remplir la partie 8 (page 20) si votre demande relève de cette catégorie.\*

\*Pour les parties 2E, 2F et 2G, une déclaration signée par un médecin ou un dentiste, selon le cas, peut également être acceptée. Des détails sur ces exigences sont donnés dans les instructions.

Si les difficultés financières que vous éprouvez ne relèvent pas de l'une des catégories décrites ci-dessus pour les parties 2A à 2G de la demande, ne demandez pas le consentement du surintendant de retirer des fonds de votre compte de retraite immobilisé.

## Renseignements généraux pour faire une demande

Remplissez la demande ci-jointe pour demander le consentement du surintendant des services financiers au retrait de fonds de votre **compte de retraite avec immobilisation des fonds, fonds de revenu viager ou fonds de revenu de retraite immobilisé** de l'Ontario (appelé « compte immobilisé » dans les présentes instructions) en raison de **difficultés financières**.

Vous n'aurez le droit de faire ce genre de retrait que si les difficultés financières que vous éprouvez relèvent d'une ou plusieurs des catégories décrites à la page 3 des présentes instructions. Le surintendant ne peut donner son consentement au retrait de fonds de votre compte immobilisé que si le montant que vous êtes en mesure de retirer s'élève à **au moins 500 \$**.

Le montant du retrait que vous pouvez effectuer dans toutes les catégories de difficultés financières sera ajusté en déduisant de ce montant la valeur d'une partie de l'actif qui appartient à vous-même et à votre conjoint.

Les fonds retirés de votre compte immobilisé ne seront plus exempts, en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, d'exécution, de saisie ou de saisie-arrêt par les créanciers.

Si le surintendant consent au retrait de fonds de votre compte immobilisé, vous devrez payer des frais de demande et l'impôt retenu à la source sur les sommes retirées. Vous trouverez des précisions à ce sujet à la page 19 des présentes instructions.

Tout retrait de fonds de votre compte immobilisé peut avoir d'autres conséquences fiscales. Pour en savoir plus à ce sujet, appelez l'Agence du revenu du Canada au 1 800 959-8281.

En outre, tout retrait d'argent de votre compte immobilisé peut changer votre admissibilité à certaines prestations gouvernementales. Pour en savoir davantage, communiquez avec le ministère ou l'organisme gouvernemental qui verse ces prestations.

La demande ci-jointe ne vous permet de retirer des fonds que d'un seul compte immobilisé à la fois.

Si le surintendant constate que la demande ou les documents que vous y avez annexés ne satisfont pas aux exigences relatives à un retrait de compte immobilisé, vous aurez peut-être à fournir d'autres renseignements ou documents pour remplir ces exigences.

### **VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER LA DEMANDE CI-JOINTE POUR DEMANDER LE RETRAIT DE FONDS DE VOTRE COMPTE IMMOBILISÉ SI :**

- **Les fonds que vous désirez retirer sont actuellement dans la caisse de retraite de votre régime de retraite courant ou de votre régime de retraite antérieur.** Vous pouvez seulement demander le retrait de fonds détenus dans un compte immobilisé.
- **Les fonds que vous désirez retirer de votre compte immobilisé sont régis par les lois du gouvernement fédéral ou d'une province autre que l'Ontario.** Les fonds détenus dans votre compte immobilisé sont régis par les lois du gouvernement fédéral s'ils se rapportent à un emploi dans un secteur régi par le gouvernement fédéral, tel que les banques, les compagnies aériennes, le transport interprovincial et les compagnies de téléphone ou de télévision. Ils sont régis par les lois d'une province autre que l'Ontario s'ils se rapportent à votre emploi à l'extérieur de l'Ontario. Vous pouvez seulement demander le retrait de fonds régis par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario.
- **Vous voulez demander le retrait ou le transfert de fonds de votre compte immobilisé parce que votre espérance de vie a diminué, vous avez au moins 55 ans et la valeur de l'actif de chaque compte immobilisé de l'Ontario vous appartenant est inférieure à 18 520 \$, vous avez un montant à l'actif de votre compte immobilisé qui dépasse le plafond prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du gouvernement fédéral, vous êtes non-résident du Canada (voir la Formule 5) ou vous désirez retirer ou transférer jusqu'à 25 % des fonds transférés dans un fonds de revenu viager (voir la Formule 5.1).** Ce genre de demandes doit être déposé directement à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé, et vous devriez communiquer avec cette institution pour savoir comment remplir ce genre de demandes.

**VOUS NE POUVEZ FAIRE UNE NOUVELLE DEMANDE DE RETRAIT DE FONDS DE VOTRE COMPTE IMMOBILISÉ AU TITRE DE LA MÊME CATÉGORIE DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES QUE 12 MOIS APRÈS VOTRE DERNIÈRE DEMANDE APPROUVÉE AU TITRE DE CETTE CATÉGORIE.**

## Définitions pour les besoins de la demande

Les définitions suivantes s'appliquent à la demande :

### Personne à charge

Une « personne à charge » est une personne aux besoins de laquelle subvient le titulaire du compte immobilisé ou son conjoint à un moment ou à un autre de l'année civile où est signée la demande par le titulaire, ou de l'année civile précédente. Il faut également que cette personne soit l'enfant, le petit-enfant, le père, la mère, le grand-père, la grand-mère, le frère, la sœur, l'oncle, la tante, la nièce ou le neveu

- (a) du titulaire, ou
- (b) du conjoint du titulaire (cela ne s'applique pas si le titulaire et le conjoint vivent séparés de corps à la date à laquelle le titulaire signe la demande).

### Résidence principale

La « résidence principale » d'une personne est le logement qu'elle habite ordinairement pendant l'année civile au cours de laquelle le titulaire du compte immobilisé signe la demande, ou l'année civile suivante. Il faut que ce logement soit une maison, une unité condominiale, un appartement ou autre logement situé dans un immeuble à logements multiples, un chalet, une maison mobile, une roulotte ou une caravane flottante. **Une personne ne peut avoir qu'une seule résidence principale, à tout moment, pour les besoins de la demande.**

### Conjoint

Une personne a un « conjoint » si elle et une autre personne :

- a) sont mariées ensemble, ou
- b) ne sont pas mariées ensemble et, à la date à laquelle le titulaire du compte immobilisé signe la demande, vivent ensemble dans une union conjugale :
  - (i) soit de façon continue depuis au moins trois ans
  - (ii) soit dans une relation d'une certaine permanence s'ils sont les parents naturels ou adoptifs d'un enfant, au sens de la *Loi sur le droit de la famille* de l'Ontario.

Si deux personnes ne vivent pas ensemble dans une union conjugale à la date à laquelle le titulaire signe la demande, ces personnes ne seront reconnues comme étant des conjoints que si elles sont mariées.

**Instructions pour remplir la partie 1**  
**Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé**  
**(pages 1 à 3 de la demande)**

**Question 1. Donnez les renseignements suivants sur vous-même.**

Veillez à ce que toutes les cases soient remplies, selon le cas.

**Question 2. Quelle est l'adresse de votre résidence principale actuelle?**

S'il s'agit de la même adresse que votre adresse postale, cochez simplement la case.

**Question 3. Indiquez le nom complet et les coordonnées de votre conjoint.**

Veillez à ce que toutes les cases soient remplies, selon le cas.

**Question 4. Quel est le numéro de contrat ou de compte de votre compte immobilisé?**

Indiquez le numéro de compte ou de contrat de votre compte immobilisé auprès de l'institution financière où il est détenu.

Vous pouvez communiquer avec l'institution financière pour obtenir confirmation du numéro de compte ou de contrat.

**Question 5. Avez-vous annexé une copie du plus récent relevé de votre compte immobilisé délivré par l'institution financière qui administre votre compte immobilisé?**

Vous devez annexer une copie du plus récent relevé relatif à votre compte immobilisé; la date du relevé ne doit pas être antérieure de plus de 12 mois à la date où le surintendant reçoit ce relevé.

**Question 6. Est-ce que l'argent que vous demandez de retirer de votre compte immobilisé :**

- a été gagné en Ontario?

- provient d'un régime de retraite régi par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario?

**Vous devez répondre par l'affirmative aux deux questions pour pouvoir demander le retrait de fonds de votre compte immobilisé.**

Veillez communiquer avec l'institution financière où est détenu votre compte immobilisé avant de présenter votre demande pour vérifier si vos fonds de retraite étaient régis par la législation ontarienne sur les régimes de retraite.

Si les fonds détenus dans votre compte immobilisé provenaient d'un régime de retraite enregistré auprès du gouvernement fédéral, **vous ne pouvez pas présenter de demande** de débloqué de votre compte au moyen du présent formulaire. Vous devez entrer en contact avec l'autorité de réglementation des régimes de retraite fédéraux, c.-à-d. le Bureau du surintendant des institutions financières, au 1 800 385-8647 ou à partir du site <http://www.osfi-bsif.gc.ca/>, afin de vous renseigner sur la voie à suivre pour demander le débloqué dans le cadre du programme connexe du gouvernement fédéral.

Si les fonds de retraite sont toujours détenus dans la caisse de retraite mise en place par l'entreprise pour laquelle vous avez travaillé, ils doivent être transférés à un compte immobilisé avant que vous puissiez demander leur retrait.

**Question 7. Donnez les renseignements suivants sur l'institution financière qui administre votre compte immobilisé.**

Veillez à ce que toutes les cases soient remplies.

## Instructions pour remplir la partie 2A Retrait pour faible revenu (page 4 de la demande)

### Question 1. Avez-vous déjà présenté une demande relevant de cette catégorie?

Dans l'affirmative, indiquez la date et le numéro de dossier de votre dernière demande présentée en raison d'un faible revenu.

### Question 2. Quel est votre revenu prévu pour les 12 prochains mois?

Votre revenu ne peut pas être supérieur à 30 866,67 \$ pour les demandes signées en 2009. Indiquez votre revenu pour **les 12 prochains mois et non pour les 12 derniers mois**. N'incluez pas le revenu de votre conjoint.

Pour les besoins de la demande, votre revenu total prévu de toutes sources, avant impôts, doit inclure tout autre revenu que vous vous attendez à recevoir au cours des 12 mois qui suivent la date à laquelle vous signez la demande, à savoir :

- salaires, gains occasionnels, et montants qui vous sont payés au titre d'un programme de formation;
- revenu net d'un emploi indépendant;
- revenu de location net;
- paiements que vous recevez au titre d'un régime de rente ou de retraite, d'un régime enregistré d'épargne-retraite, d'un fonds enregistré de revenu de retraite, ou d'un régime de remplacement du revenu;
- prestations d'assurance;
- pension alimentaire que vous recevez à titre de conjoint aux termes d'une ordonnance judiciaire ou d'un accord;
- gains en capital résultant de la vente ou de la cession d'un élément d'actif;
- versements en espèces que vous recevez au titre d'un programme d'un gouvernement (à l'exception des montants exclus mentionnés ci-après), p. ex., pension du Régime de pensions du Canada ou de la sécurité de la vieillesse ou prestation d'Ontario au travail (aide sociale);
- intérêts et dividendes rapportés par des placements;
- héritages et gains tirés de concours publicitaire;
- tout autre revenu tiré d'une autre source.

Pour les besoins de la demande, votre revenu **ne comprend pas** :

- l'argent que vous avez pu retirer à cause de difficultés financières, avec le consentement du surintendant, d'un compte immobilisé dont vous êtes titulaire;
- le revenu prévu de votre conjoint ou d'une personne à charge;
- les remboursements de l'impôt versé à un gouvernement au Canada;
- un crédit d'impôt remboursable;
- un remboursement d'impôt au titre du programme Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* de l'Ontario;
- les paiements que vous recevez à titre de mère ou père de famille d'accueil aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* de l'Ontario et les paiements de pension alimentaire pour enfants reçus aux termes d'une ordonnance judiciaire ou d'un accord.

### Question 3. Quel montant voulez-vous retirer?

Le montant que vous pouvez retirer en raison d'un faible revenu est calculé en fonction de votre revenu prévu pour les 12 prochains mois.

Le **montant maximum que vous pouvez retirer** en fonction d'un revenu prévu de **0 \$** est **23 150 \$**. Plus votre revenu prévu est élevé, moins vous pourrez retirer de fonds.

En plus de l'exemple de calcul présenté à page 4 de la demande, vous trouverez à la page suivante deux exemples de calcul du montant pouvant être retiré de votre compte immobilisé en raison d'un faible revenu.

**Instructions pour remplir la partie 2A (suite)**  
**Retrait pour faible revenu**  
**(page 4 de la demande)**

**Exemple 1 : Gains prévus de 5 000 \$ au cours des 12 prochains mois**

Vous devez d'abord calculer 75 % de votre revenu prévu pour les 12 prochains mois.

Si vous prévoyez gagner 5 000 \$ dans les 12 prochains mois, 75 % de 5 000 \$ est 3 750 \$.

Soustrayez ensuite ce résultat (75 % de votre revenu prévu de 5 000 \$) du montant maximum pouvant être retiré en raison d'un faible revenu, à savoir 23 150 \$.

Ainsi, le montant maximum que vous pouvez débloquer dans la catégorie de faible revenu à partir d'un revenu prévu de 5 000 \$ est 19 400 \$.

Revenu	5 000 \$
<i>MULTIPLIÉ</i> par	0,75
	=3 750 \$
Retrait maximum	23 150 \$
<i>MOINS</i>	3 750 \$
	19 400 \$

**Exemple 2 : Gains prévus de 14 000 \$ au cours des 12 prochains mois**

Comme dans l'exemple 1 ci-dessus, vous devez d'abord calculer 75 % de votre revenu prévu pour les 12 prochains mois.

Si vous prévoyez gagner 14 000 \$ dans les 12 prochains mois, 75 % de 14 000 \$ est 10 500 \$.

Soustrayez ensuite ce résultat (75 % de votre revenu prévu de 14 000 \$) du montant maximum pouvant être retiré en raison d'un faible revenu, à savoir 23 150 \$.

Ainsi, le montant maximum que vous pouvez retirer dans la catégorie de faible revenu à partir d'un revenu prévu de 14 000 \$ est 12 650 \$.

Revenu	14 000 \$
<i>MULTIPLIÉ</i> par	0,75
	=10 500 \$
Retrait maximum	23 150 \$
<i>MOINS</i>	10 500 \$
	=12 650 \$

Notez que les **FRAIS DE DEMANDE** que vous devez payer afin de retirer des fonds de votre compte immobilisé sont égaux à 2 % du montant dont le retrait est approuvé d'après l'information fournie dans votre demande, le montant minimum de ces frais étant de 200 \$ et le maximum de 600 \$.

**Si vous demandez à retirer le montant maximum permis en raison d'un faible revenu, les frais de demande seront déterminés par le calcul du montant maximum que l'on vous autorise à retirer, même si ce chiffre est supérieur à la valeur de votre compte immobilisé.**

**Question 4. Comment voulez-vous que le montant vous soit payé?**

Précisez si vous voulez que votre argent vous soit versé en une somme forfaitaire ou en une série de 12 versements mensuels.

## Instructions pour remplir la partie 2B de la demande Retrait pour dette grevant votre résidence principale (page 5 de la demande)

Vous pouvez faire une demande relevant de cette catégorie de difficultés financières si vous ou votre conjoint avez besoin d'argent pour éviter l'éviction de votre résidence principale à cause de paiements en souffrance d'une dette garantie par cette résidence.

Voici quelques exemples de dettes garanties par votre résidence principale : hypothèque, taxes foncières, charges de copropriété, marge de crédit garantie par votre résidence principale, droit de gage enregistré sur cette résidence (p. ex., par l'Agence du revenu du Canada en raison d'un arriéré d'impôt sur le revenu).

### Question 1. Avez-vous déjà présenté une demande relevant de cette catégorie?

Dans l'affirmative, indiquez la date et le numéro de dossier de votre dernière demande présentée en raison de paiements en souffrance d'une dette grevant votre résidence principale.

### Question 2. Quel montant voulez-vous retirer pour remettre la dette en règle?

Taxes foncières : Si le montant que vous cherchez à retirer est destiné à des paiements en souffrance de taxes foncières, vous devez joindre un avis de la municipalité indiquant le montant de l'arriéré de taxes foncières.

Paiements hypothécaires et autres : Si le montant que vous cherchez à retirer est destiné à des paiements en souffrance de l'une des autres dettes mentionnées ci-avant à titre d'exemples, à l'exception des taxes foncières, vous devez **fournir une lettre exigeant le paiement** de la dette en souffrance grevant votre résidence principale.

Cette lettre doit **comprendre une menace d'éviction ou d'action en justice qui mènerait à l'éviction** en cas de non-paiement (menace de forclusion, pouvoir de vente, etc.).

Cette lettre doit être datée de 12 mois au plus avant la date à laquelle elle est reçue par le surintendant.

Ce montant vous sera payé en une somme forfaitaire.

### Question 3. Vous pouvez aussi retirer un montant s'élevant à au plus 12 mois supplémentaires de paiements hypothécaires et de charges de copropriété et à une année additionnelle de taxes foncières.

Si vous désirez retirer le montant de paiements supplémentaires, répondez à la question 3 de la page 5 de la demande. Cochez une des cases pour indiquer si vous voulez que ce montant supplémentaire vous soit versé en une somme forfaitaire ou en une série de 12 versements mensuels.

Vous **devez joindre une preuve** des paiements hypothécaires et des charges de copropriété mensuels ou des taxes foncières annuelles, selon le cas, ce document devant être daté dans les 12 derniers mois.

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s)** : Si la mise en demeure écrite du créancier ne précise pas les remboursements ordinaires de la dette garantie par votre résidence principale, il faut annexer à la demande une copie d'une déclaration supplémentaire du créancier qui donne ce renseignement. **Cette déclaration supplémentaire doit être datée de 12 mois au plus avant la date à laquelle le surintendant reçoit le document.**

Un ou plusieurs des documents suivants permettent de satisfaire à cette exigence pour les besoins de la demande

- le formulaire original de l'acte de charge (hypothèque) déposé auprès d'un bureau d'enregistrement immobilier à l'égard de votre résidence principale et, si le prêt hypothécaire a été renouvelé par la suite, une copie du dernier document du créancier qui porte sur le renouvellement du prêt hypothécaire, ou
- un avis d'une municipalité concernant les taxes foncières municipales payables à l'égard de votre résidence principale.

## Instructions pour remplir la partie 2C Retrait pour loyer impayé (page 6 de la demande)

Vous pouvez faire une demande relevant de cette catégorie de difficultés financières si vous ou votre conjoint avez reçu une mise en demeure écrite à l'égard d'un arriéré du loyer de votre résidence principale et si vous risquez l'éviction au cas où la dette reste impayée.

**Question 1. Avez-vous déjà présenté une demande relevant de cette catégorie?**

Dans l'affirmative, indiquez la date et le numéro de dossier de votre dernière demande approuvée présentée en raison d'un loyer impayé.

**Question 2. Quel est le montant de l'arriéré du loyer (le loyer impayé) exigé par votre locateur?**

**Vous ne pouvez pas retirer plus que le montant du loyer impayé et de tout paiement supplémentaire nécessaire pour remettre la location en vigueur, comme il est précisé dans la mise en demeure écrite du locateur.** Ce montant vous sera payé en une somme forfaitaire.

**Vous devez joindre une lettre de votre locateur exigeant le paiement du loyer impayé.** Cette lettre doit indiquer l'adresse de votre logement loué et être datée de 12 mois au plus avant la date à laquelle elle est reçue par le surintendant.

**Cette lettre doit aussi inclure une menace d'éviction en cas de non-paiement du loyer.** Est également acceptable un avis d'expulsion émis en vertu de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires* de l'Ontario.

**Question 3. Vous pouvez aussi retirer un montant s'élevant, au maximum, à 12 mois supplémentaires de versements de loyer.**

Si vous désirez retirer ce montant supplémentaire, **vous ne pouvez pas retirer plus de 12 mois de versements ordinaires de loyer.** Cochez une des cases pour indiquer si vous voulez que ce montant supplémentaire vous soit versé en une somme forfaitaire ou en une série de 12 versements mensuels.

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Si la mise en demeure écrite du locateur ne précise pas le loyer ordinaire de votre résidence principale, il faut annexer à la demande une copie d'une déclaration supplémentaire du locateur qui donne ce renseignement. **Cette déclaration supplémentaire doit être datée de 12 mois au plus avant la date à laquelle le surintendant reçoit le document.**

Un ou plusieurs des documents suivants permettent de satisfaire à cette exigence pour les besoins de la demande :

- une lettre du locateur qui précise le loyer habituel de votre résidence principale, ou
- le bail de votre résidence principale.

## Instructions pour remplir la partie 2D Retrait pour loyer du premier et du dernier mois (page 7 de la demande)

**Question 1. Avez-vous déjà présenté une demande relevant de cette catégorie?**

Dans l'affirmative, indiquez la date et le numéro de dossier de votre dernière demande approuvée présentée pour le paiement des premier et dernier mois de loyer.

**Question 2. Quelle est l'adresse de la maison ou de l'appartement que vous voulez louer?**

Indiquez l'adresse complète du bien locatif.

**Question 3. Quel est le montant du loyer du premier et du dernier mois?**

Vous pouvez demander la somme du premier et du dernier mois de loyer.

On pourrait vous demander de présenter une preuve du montant du loyer mensuel.

## Instructions pour remplir la partie 2E Retrait pour frais médicaux (pages 8 et 9 de la demande)

### Question 1. Avez-vous déjà présenté une demande relevant de cette catégorie de retrait pour frais médicaux pour la personne indiquée à la partie 2E?

Dans l'affirmative, indiquez la date et le numéro de dossier de votre dernière demande approuvée présentée en raison de frais médicaux.

### Question 2. Qui est atteint de la maladie ou de l'incapacité physique?

Vous pouvez présenter une demande en raison de frais médicaux (y compris des frais dentaires) afin de traiter une maladie ou une incapacité physique dont vous-même, votre conjoint ou une personne à charge est atteint (les termes « conjoint » et « personne à charge » sont définis dans la section « Définitions », à la page 5 des présentes instructions).

Si vous présentez une demande en raison de frais médicaux pour le traitement de plusieurs personnes, vous devez obtenir des copies supplémentaires en blanc de la partie 2E de la demande, remplir une partie 2E distincte pour chaque personne et annexer la ou les parties remplies supplémentaires à la demande.

### Question 3. Décrivez les produits et services qui ont été achetés, ou qui le seront, pour traiter la maladie ou l'incapacité physique de la personne.

Annexez à la demande des pages supplémentaires s'il vous manque de l'espace pour décrire les produits et services.

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer à la demande la partie 7 (page 19) ou une copie d'une déclaration signée par un médecin ou un dentiste titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine ou la dentisterie, selon le cas, au Canada, en ce qui concerne les produits et services. **Cette déclaration ne doit pas porter une date antérieure de 12 mois à la date à laquelle le surintendant reçoit le document.**

Les demandes pour frais médicaux **doivent être signées** par un médecin ou un dentiste; les professionnels tels les chiropraticiens, les physiothérapeutes etc... **ne sont pas reconnus** comme des médecins.

Un ou plusieurs des documents suivants permettent de satisfaire à cette exigence pour les besoins de la demande :

- **la partie 7 à la page 19 de la demande, remplie par un médecin ou un dentiste (selon le cas),** ou
- une déclaration distincte (comme une lettre) signée et datée par un médecin ou un dentiste (selon le cas). Elle doit indiquer que le médecin ou le dentiste est titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine ou la dentisterie (selon le cas) dans une autorité législative du Canada, que, de l'avis du médecin ou du dentiste, la personne indiquée à la partie 2E de la demande est atteinte d'une maladie ou d'une incapacité physique et que les produits et services indiqués à la partie 2E sont ou étaient nécessaires pour traiter la maladie ou l'incapacité physique de cette personne.

### Question 4. Quel montant voulez-vous retirer pour régler les frais médicaux ou dentaires?

Vous ne pouvez pas retirer plus que le montant qui a été payé pour les produits et services dans les 12 derniers mois, ou qui le sera dans les 12 prochains mois, d'après les reçus ou les devis. Les frais médicaux en question doivent être raisonnables et ne peuvent pas avoir été payés ou être payables par toute autre source (comme un régime d'assurance-maladie public ou privé). Ce montant vous sera payé en une somme forfaitaire.

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer à la demande des copies de reçus ou de devis pour les produits et services achetés ou à acheter afin de traiter la maladie ou l'incapacité physique de la personne. **Le reçu ou le devis ne doit pas porter une date antérieure de plus de 12 mois à la date à laquelle le surintendant le reçoit.**

Il faut que le reçu soit daté et qu'il indique le montant payé et le destinataire du paiement.

Il faut que le devis soit daté et qu'il indique le montant à payer, le destinataire du paiement et l'objet du paiement.

**Instructions pour remplir la partie 2E (suite)  
Retrait pour frais médicaux  
(pages 8 et 9 de la demande)**

**Question 5. Voulez-vous retirer un montant supplémentaire pour des frais médicaux liés au traitement de la personne dans les 12 mois à compter de la date à laquelle vous signez la présente demande?**

**Dans l'affirmative, vous ne pouvez pas retirer plus que le montant qui a été payé pour les frais médicaux, ou qui le sera, d'après les reçus ou les devis.** Les frais médicaux en question doivent être raisonnables et ne peuvent pas avoir été payés ou être payables par toute autre source (comme un régime d'assurance-maladie public ou privé).

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer à la demande des copies de reçus ou de devis pour les produits et services achetés ou à acheter afin de traiter la maladie ou l'incapacité physique de la personne au cours des 12 mois qui suivent la date à laquelle vous signez cette demande. **Le reçu ou le devis ne doit pas porter une date antérieure de plus de 12 mois à la date à laquelle le surintendant le reçoit.**

Il faut que le reçu soit daté et qu'il indique le montant payé et le destinataire du paiement.

Il faut que le devis soit daté et qu'il indique le montant à payer, le destinataire du paiement et l'objet du paiement.

**Instructions pour remplir la partie 2F  
Retrait pour rénovations de votre résidence principale  
(pages 10 et 11 de la demande)**

**Question 1. Avez-vous déjà présenté une demande relevant de cette catégorie?**

Dans l'affirmative, indiquez la date et le numéro de dossier de votre dernière demande approuvée présentée en raison de rénovations de  **votre résidence principale**  pour tenir compte d'une maladie ou d'une incapacité.

**Question 2. Qui est atteint de la maladie ou de l'incapacité physique?**

Vous pouvez présenter une demande de retrait en raison de rénovations pour tenir compte d'une maladie ou d'une incapacité pour vous-même, votre conjoint ou une personne à charge (les termes « conjoint » et « personne à charge » sont définis dans la section « Définitions », à la page 5 des présentes instructions).

Si vous présentez une demande en raison de frais pour rénover votre résidence principale actuelle ou future afin de tenir compte de maladies ou d'incapacités de plus d'une personne, vous devez obtenir des copies supplémentaires en blanc de la partie 2F de la demande, remplir une partie 2F distincte pour chaque personne et annexer la ou les parties remplies supplémentaires à cette demande.

**Question 3. Quelle résidence principale a été rénovée, ou le sera?**

Indiquez l'adresse complète de votre résidence principale actuelle ou future à rénover.

**Question 4. Décrivez les rénovations qui ont été apportées à la résidence principale, ou qui le seront.**

Il faut que les rénovations soient nécessaires pour permettre à la personne d'avoir accès à la résidence, de s'y déplacer ou d'y fonctionner. Annexe à la demande des pages supplémentaires s'il vous manque de l'espace pour décrire les rénovations.

Exemple : une rampe d'accès pour fauteuil roulant

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer à la demande la partie 8 (page 20 de la demande) ou une copie d'une déclaration, signée par un médecin titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine au Canada, concernant les rénovations de la résidence principale (des détails sont donnés à la page suivante). **Cette déclaration ne doit pas porter une date antérieure de plus de 12 mois à la date à laquelle le surintendant reçoit le document.**

## Instructions pour remplir la partie 2F (suite) Retrait pour rénovations de votre résidence principale (pages 10 et 11 de la demande)

Les professionnels tels les chiropraticiens, les physiothérapeutes, etc... **ne sont pas reconnus** comme des médecins.

Un ou plusieurs des documents suivants permettent de satisfaire à cette exigence pour les besoins de la demande :

- **la partie 8 à la page 20 de la demande, remplie par un médecin, ou**
- une déclaration distincte (comme une lettre) signée et datée par un médecin. Elle doit indiquer que le médecin est titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada, que, de l'avis de ce médecin, la personne indiquée à la partie 2F de la demande est atteinte d'une maladie ou d'une incapacité qui a duré, ou qui pourra raisonnablement durer, pendant une période continue d'au moins 12 mois, et que les rénovations de la résidence principale indiquées à la partie 2F sont ou étaient nécessaires pour permettre à cette personne d'avoir accès à cette résidence, de s'y déplacer ou d'y fonctionner.

### Question 5. Quel montant voulez-vous retirer pour payer les rénovations?

**Vous ne pouvez pas retirer plus que le montant qui a été payé pour les rénovations, ou qui le sera, d'après les reçus ou les devis.** Les frais en question doivent être raisonnables et ne peuvent pas avoir été payés ou être payables par toute autre source (comme un régime d'assurance-maladie public ou privé). Ce montant vous sera payé en une somme forfaitaire.

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer à la fin de la demande des copies de reçus ou de devis pour les rénovations. **Le reçu ou le devis ne doit pas porter une date antérieure de plus de 12 mois à la date à laquelle le surintendant le reçoit.**

Il faut que le reçu soit daté et qu'il indique le montant payé et le destinataire du paiement.

Il faut que le devis soit daté et qu'il indique le montant à payer, le destinataire du paiement et l'objet du paiement.

## Instructions pour remplir la partie 2G Retrait pour rénovations de la résidence principale d'une personne à charge (pages 12 et 13 de la demande)

### Question 1. Avez-vous déjà présenté une demande relevant de cette catégorie?

Dans l'affirmative, indiquez la date et le numéro de dossier de votre dernière demande approuvée présentée en raison de rénovations de **la résidence principale d'une personne à charge** pour tenir compte d'une maladie ou d'une incapacité physique.

### Question 2. Donnez des renseignements sur la personne à charge.

Le terme « personne à charge » est défini dans la section « Définitions », à la page 5 des présentes instructions.

Si vous présentez une demande en raison de frais pour rénover la résidence principale actuelle ou future de plusieurs personnes à charge afin de tenir compte de maladies ou d'incapacités, vous devez obtenir des copies supplémentaires en blanc de la partie 2G de la demande, remplir une partie 2G distincte pour chaque personne et annexer la ou les parties remplies supplémentaires à cette demande.

### Question 3. Donnez l'adresse de la résidence principale à rénover.

Indiquez l'adresse complète de la résidence principale actuelle ou future à rénover de la personne à votre charge.

**Instructions pour remplir la partie 2G (suite)**  
**Retrait pour rénovations de la résidence principale d'une personne à charge**  
**(pages 12 et 13 de la demande)**

**Question 4. Décrivez les rénovations qui ont été apportées à la résidence principale, ou qui le seront.**

**Il faut que les rénovations soient nécessaires pour permettre à la personne à charge d'avoir accès à la résidence, de s'y déplacer ou d'y fonctionner.** Annexez à la demande des pages supplémentaires s'il vous manque de l'espace pour décrire les rénovations.

Exemple : une rampe d'accès pour fauteuil roulant

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer à la demande une déclaration, signée par un médecin titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine au Canada, concernant les rénovations de la résidence principale (voir les détails donnés ci-dessous). **Cette déclaration ne doit pas porter une date antérieure de plus de 12 mois à la date à laquelle le surintendant reçoit le document.**

Les professionnels tels les chiropraticiens, les physiothérapeutes etc... **ne sont pas reconnus** comme des médecins.

Un ou plusieurs des documents suivants permettent de satisfaire à cette exigence pour les besoins de la demande :

- **la partie 8 à la page 20 de la demande, remplie par un médecin, ou**
- une déclaration distincte (comme une lettre) signée et datée par un médecin. Elle doit indiquer que le médecin est titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada, que, de l'avis de ce médecin, la personne à charge indiquée à la partie 2G de la demande est atteinte d'une maladie ou d'une incapacité qui a duré, ou qui pourra raisonnablement durer, pendant une période continue d'au moins 12 mois, et que les rénovations de la résidence principale indiquées à la partie 2G sont ou étaient nécessaires pour permettre à cette personne d'avoir accès à cette résidence, de s'y déplacer ou d'y fonctionner.

**Question 5. Quel montant voulez-vous retirer pour payer les rénovations?**

**Vous ne pouvez pas retirer plus que le montant qui a été payé pour les rénovations, ou qui le sera, d'après les reçus ou les devis.** Les frais en question doivent être raisonnables et ne peuvent pas avoir été payés ou être payables par toute autre source (comme un régime d'assurance-maladie public ou privé). Ce montant vous sera payé en une somme forfaitaire.

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer à la fin de la demande des copies de reçus ou de devis pour les rénovations. **Le reçu ou le devis ne doit pas porter une date antérieure de plus de 12 mois à la date à laquelle le surintendant le reçoit.**

Il faut que le reçu soit daté et qu'il indique le montant payé et le destinataire du paiement.

Il faut que le devis soit daté et qu'il indique le montant à payer, le destinataire du paiement et l'objet du paiement.

## Instructions pour remplir la partie 3 Montant de déduction du retrait déterminé d'après l'actif (pages 14 et 15 de la demande)

**\*\*Remarque : Il ne s'agit pas ici d'une catégorie de difficultés financières.\*\***

L'auteur de la demande doit absolument remplir cette partie de la demande en énumérant son **actif** et son **passif** ainsi que ceux de son conjoint.

Remplissez le **tableau 1** à la page 14 de la demande.

Remplissez le **tableau 2** à la page 15 de la demande **uniquement si** vous demandez l'autorisation de retirer des fonds pour une **personne à charge** en vertu des **parties 2E, 2F ou 2G**. Ne remplissez **pas** les deux tableaux.

Veillez à **ne laisser aucune case en blanc** dans la colonne de l'**actif** et du **passif**; si des cases sont laissées en blanc, votre demande vous sera renvoyée. Lorsque vous n'avez pas d'actif ou de passif dans la catégorie indiquée, inscrivez « 0 » dans la colonne 2. Ne tenez **pas** compte de l'actif ou du passif de votre conjoint si vous vivez séparés de corps à la date à laquelle vous signez la demande.

### Remplissage du tableau 1 ou 2 de la demande

**Liste des éléments d'actif** (qui appartiennent à vous-même, ou encore à votre conjoint dans la mesure où vous ne vivez pas séparés de corps à la date à laquelle vous signez la demande p.ex., liquidités, placements, etc.)

1. **Biens immobiliers**  
Toute propriété qui vous appartient autre que votre résidence principale.
2. **Liquidités et argent en dépôt à votre banque (p. ex., des économies)**  
Indiquez le montant des fonds que vous détenez dans une banque ou une institution financière.
3. **Certificats de placement garanti (CPG) et placements dans les fonds mutuels**  
Inscrivez « 0 » si vous ne possédez pas de placements de ce genre.
4. **Régimes enregistrés d'épargne-retraite, fonds enregistrés de revenu de retraite et rentes**  
Autres que tous comptes immobilisés dont vous-même ou votre conjoint êtes titulaire.
5. **Actions, obligations et autres valeurs**  
Inscrivez « 0 » si vous ne possédez pas de placements de ce genre.
6. **Parts dans une entreprise ou une exploitation agricole dont la valeur dépasse 50 000 \$**  
Inscrivez la valeur des parts que vous-même ou votre conjoint possédez dans une entreprise ou une exploitation agricole (après avoir déduit la valeur des éléments d'actif qui sont nécessaires au fonctionnement de l'entreprise ou de l'exploitation, jusqu'à un plafond de 50 000 \$ pour chaque entreprise ou exploitation).
7. **Autres éléments d'actif appartenant à vous-même ou à votre conjoint**  
Ne comptabilisez aucun des éléments suivants : comptes immobilisés, biens personnels liés à la résidence principale, véhicules, effets personnels (p.ex., vêtements, bijoux, etc.), outils nécessaires pour le travail.

**Liste des éléments de passif** (qui appartiennent à vous-même, ou encore à votre conjoint dans la mesure où vous ne vivez pas séparés de corps à la date à laquelle vous signez la demande, p. ex., dettes)

1. **Dettes garanties par des biens immobiliers**  
Pour une hypothèque sur toute propriété autre que votre résidence principale.
2. **Dettes dues au titre d'une marge de crédit**  
Marge de crédit obtenue auprès d'une banque ou d'une autre institution financière.
3. **Prêts**  
Prêt obtenu auprès d'une banque ou d'une autre institution financière, à l'exception des prêts garantis par des éléments d'actif exclus.
4. **Soldes de cartes de crédit**  
Total dû équivalent à tous les soldes de cartes de crédit.
5. **Autres dettes de vous-même ou de votre conjoint**  
Impôt sur le revenu, prêts personnels (p. ex., sommes dues à des membres de la famille), exception faite des dettes garanties par des éléments d'actif exclus.

## Instructions pour remplir la partie 3 (suite) Montant de déduction du retrait déterminé d'après l'actif (pages 14 et 15 de la demande)

**Mode de calcul à appliquer pour déterminer si une déduction sera appliquée au montant que l'on vous autorise à retirer en cas de difficultés financières, en fonction de l'actif énuméré à la partie 3.**

Si votre actif est supérieur à votre passif, on pourrait vous demander d'utiliser une partie de cet actif avant de retirer des fonds d'un compte de retraite immobilisé.

Au tableau 1 de la partie 3 (page 14), vous avez indiqué tous vos éléments d'actif et de passif (le total de chaque catégorie devrait être inscrit dans la colonne 3).

Soustrayez ensuite le total du passif du total de l'actif.

Si l'actif (liquidités et placements) est supérieur au passif (dettes), la **différence** – c.-à-d. le montant de l'actif au-delà du passif – **sera déduit** du total que l'on vous autorise à retirer en vertu de toute catégorie de difficultés financières.

### Exemple 1 :

Total <b>de l'actif</b>	=2 000 \$
<i>MOINS</i>	
Total <b>du passif</b>	=5 000 \$
<b>Solde</b>	= -3 000 \$ (inscrivez « 0 »)

Le solde étant un **chiffre négatif** (le passif est supérieur à l'actif), aucun montant ne sera déduit du montant que l'on vous autorise à retirer.

Lorsque le résultat est un **chiffre négatif**, un « 0 » est inscrit dans la case située à droite en bas du tableau.

### Exemple 2 :

Total <b>de l'actif</b>	=7 000 \$
<i>MOINS</i>	
Total <b>du passif</b>	=5 000 \$
<b>Solde</b>	=2 000 \$

Le solde étant un **chiffre positif** (l'actif est supérieur au passif), ce montant **sera déduit** du montant que l'on vous autorise à retirer.

## Instructions pour remplir la partie 4 Attestation par le titulaire du compte immobilisé (page 16 de la demande)

Vous devez signer cette partie de la demande pour confirmer (« attester ») que les renseignements fournis sont véridiques et exacts à la date à laquelle vous signez la demande.

**Votre demande sera considérée irrecevable si la partie 4 de la demande porte une date antérieure de plus de 60 jours à la date à laquelle le surintendant reçoit le document.**

**Vous devez cocher UNE SEULE des quatre cases de la partie 4 de la demande concernant votre état matrimonial.** (Le terme « conjoint » est défini dans la section « Définitions », à la page 5 des présentes instructions.)

- Je n'ai pas de conjoint (la partie 6 n'est pas à remplir)
- J'ai un conjoint, mais, à la date à laquelle je signe la présente attestation, je vis séparé de corps de mon conjoint (votre conjoint ne signe ni la partie 5 ni la partie 6)
- J'ai un conjoint, mais aucune partie de l'argent qui se trouve dans le compte immobilisé ne provient en aucun cas d'une prestation de retraite se rapportant à l'un quelconque de mes emplois (votre conjoint actuel ne signe ni la partie 5 ni la partie 6).

Voici un exemple de cas où il convient de choisir cette option.

- Avant de signer l'attestation figurant à la partie 4 de la demande, vous viviez en union avec un conjoint (devenu un ancien conjoint) et il y a eu rupture de cette union.
- Dans le cadre d'un accord conclu avec votre ancien conjoint après la rupture de votre union, vous avez eu droit à une part des prestations de retraite qui revenaient à votre ancien conjoint du fait de son emploi.
- Votre part des prestations de retraite qui revenaient à votre ancien conjoint du fait de son emploi a été transférée à un compte immobilisé dont vous êtes le titulaire, et aucune partie des fonds détenus dans ce compte ne se rapporte à des prestations de retraite auxquelles vous avez eu droit vous-même du fait de votre propre emploi.
- Vous avez plus tard entamé de nouvelles relations avec votre conjoint actuel et, dans le cours de cette nouvelle union, vous faites maintenant une demande pour retirer de l'argent du compte immobilisé en raison de difficultés financières.

Dans ce cas, vous n'avez pas besoin d'obtenir le consentement de votre conjoint actuel en ce qui concerne votre demande. Vous pouvez alors cocher la case de la Partie 4 de la demande qui dit : « J'ai un conjoint, mais aucune partie de l'argent qui se trouve dans le compte immobilisé ne provient en aucun cas d'une prestation de retraite se rapportant à l'un quelconque de mes emplois ».

- J'ai un conjoint, et celui-ci consent au retrait de l'argent du compte immobilisé. **Si votre conjoint donne son consentement, vous devez lui demander de signer la partie 5 et la partie 6.**

**La partie 4 doit être signée et datée par vous-même, le titulaire du compte immobilisé (« Signature du titulaire »).**

**Vous devez apposer votre signature devant un témoin âgé d'au moins 18 ans.**

Le fait de fournir des renseignements inexacts ou incomplets dans la demande et dans les documents qui l'accompagnent est une infraction au titre de l'article 109 de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, punissable d'une amende maximum de 100 000 \$ pour une première déclaration de culpabilité et d'une amende maximum de 200 000 \$ pour une déclaration subséquente.

En outre, le fait de créer ou d'utiliser sciemment un faux document dans l'intention de le présenter comme un document authentique est une infraction criminelle au titre des articles 366 à 368 du *Code criminel* fédéral, punissable sur déclaration de culpabilité d'un emprisonnement maximum de 10 ans.

## Instructions pour remplir la partie 5 Autorisation concernant les renseignements personnels (page 17 de la demande)

Cette autorisation relative aux renseignements personnels vous concernant, qui figure à la partie 5 de la demande, doit être signée et datée par votre conjoint et vous-même. Cependant, votre conjoint n'est pas tenu de signer l'autorisation si vous êtes séparés de corps à la date à laquelle vous signez la demande.

Cette autorisation doit aussi être signée par **chaque personne à charge** âgée de 16 ans ou plus **indiquée à la partie 2E, 2F ou 2G** de la demande.

## Instructions pour remplir la partie 6 Consentement au retrait du conjoint du titulaire (page 18 de la demande)

**Vous devez demander à votre conjoint de signer cette partie si vous avez coché la quatrième case à la partie 4 de la demande** (« J'ai un conjoint, et celui-ci consent au retrait de l'argent du compte immobilisé »).

**Votre conjoint n'est pas obligé de consentir à la demande.** Des détails sont donnés à ce sujet à la page 18 de la demande.

Votre conjoint doit apposer sa signature en présence d'un témoin âgé d'au moins 18 ans. En qualité de titulaire du compte immobilisé, vous ne pouvez pas servir de témoin à la signature de votre conjoint.

**Ne remplissez pas cette partie de la demande si vous et votre conjoint êtes séparés de corps à la date à laquelle vous signez la demande et si vous avez coché la deuxième case à la partie 4 de la demande.**

## Instructions pour remplir la partie 7 Déclaration d'un médecin ou dentiste à propos du traitement d'une maladie ou d'une incapacité (page 19 de la demande)

Vous pouvez soit présenter la partie 7 de la demande soit demander à votre médecin ou votre dentiste de préparer une déclaration écrite attestant votre maladie ou incapacité (ou de celle de votre conjoint ou personne à charge) et du traitement médical ou dentaire requis.

Consultez les pages 11 - 12 des présentes instructions (« Partie 2E - Retrait pour frais médicaux ») pour obtenir des détails sur les renseignements à fournir dans la déclaration.

## Instructions pour remplir la partie 8 Déclaration d'un médecin à propos de rénovations en raison d'une maladie ou d'une incapacité (page 20 de la demande)

Vous pouvez soit présenter la partie 8 de la demande soit demander à votre médecin de préparer une déclaration écrite attestant que les rénovations sont nécessaires pour votre maladie ou incapacité (ou de celle de votre conjoint ou personne à charge).

Consultez les pages 12 et 13 des présentes instructions (« Partie 2F - Retrait pour rénovations de votre résidence principale » ou « Partie 2G - Retrait pour rénovations de la résidence principale d'une personne à charge ») pour obtenir des détails sur les renseignements à fournir dans la déclaration.

## Frais de demande et impôt retenu à la source

### Frais de demande

**NOTE : La Commission des services financiers de l'Ontario n'exigera pas les droits applicables aux demandes approuvées le 1<sup>er</sup> avril 2009 et après cette date et ce, jusqu'au 31 mars 2011, inclusivement.**

Une fois que sera approuvée votre demande de retrait de fonds d'un compte de retraite avec immobilisation des fonds, des frais de demande doivent être versés au ministre des Finances.

Les frais de demande sont égaux à 2 % du montant dont le déblocage est approuvé.

Les frais de demande minimum sont de 200 \$, et les frais de demande maximum sont de 600 \$.

#### Exemples :

Montant approuvé **jusqu'à** 10 000 \$ = frais de demande de **200 \$**

Montant approuvé de 15 000 \$ = frais de demande de **300 \$** (c.-à-d. 2 % du montant dont le retrait est approuvé)

Montant approuvé de 30 000 \$ **et plus** = frais de demande de **600 \$**

**Ne demandez pas le déblocage d'un montant supérieur aux sommes détenues dans votre compte immobilisé.** Si vous le faites, les frais de demande seront calculés en fonction du montant dont le déblocage est approuvé, même si ce montant est supérieur à la valeur de votre compte immobilisé.

Lorsque vous présentez la lettre de consentement à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé, **les frais de demande seront payés en votre nom par l'institution financière à partir de votre compte immobilisé.**

**N'envoyez pas vous-même de chèque tiré d'un compte personnel ni de mandat.**

### Impôt retenu à la source

Vous êtes tenu de payer un impôt retenu à la source sur le montant que vous retirez de votre compte immobilisé (frais de demande compris). L'impôt retenu à la source est un paiement avancé de l'impôt sur le revenu et représente un pourcentage du montant que vous retirez de votre compte immobilisé à un moment donné.

Lorsque vous présentez votre lettre de consentement à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé, **l'impôt retenu à la source sera versé par l'institution financière directement à l'Agence du revenu du Canada à partir de votre compte immobilisé.**

Au total, trois sommes seront retirées de votre compte immobilisé. Les voici, par ordre de priorité :

- l'impôt retenu à la source **plus**
- les frais de demande **plus**
- le montant dont le déblocage est approuvé, sous réserve du paiement des deux premières sommes et du montant à l'actif de votre compte immobilisé.

**Si le total de ces trois sommes est supérieur au montant à l'actif de votre compte immobilisé, la somme que vous percevrez sera réduite, alors que les frais de demande et l'impôt retenu à la source seront payés intégralement.**

L'impôt retenu à la source payé au moment où vous retirez des fonds de votre compte immobilisé n'est peut-être pas le seul impôt sur le revenu que vous aurez à payer du fait du retrait. **Pour en savoir davantage sur la retenue d'impôt à payer et sur d'autres conséquences fiscales possibles résultant du retrait de fonds de votre compte immobilisé, appelez l'Agence du revenu du Canada au 1 800 959-8281.**

**AFIN DE RECEVOIR DE L'AIDE GRATUITE POUR REMPLIR LA DEMANDE, APPELÉZ LA COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO AU 416 250-7250 OU, SANS FRAIS, AU 1 800 668-0128**

Vous pouvez aussi consulter le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (<http://www.fsco.gov.on.ca/french/pensions/unlocking/Default.asp>).

**Financial Services  
Commission  
of Ontario**

**Commission des  
services financiers  
de l'Ontario**



Chief Executive Officer and  
Superintendent of Financial Services

Directeur général et  
surintendant des services financiers

5160 Yonge Street  
Box 85, 17th Floor  
Toronto ON M2N 6L9

5160, rue Yonge  
boîte 85, 17<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M2N 6L9

Telephone: (416) 590-7000  
Facsimile: (416) 590-7078

Téléphone: (416) 590-7000  
Télécopieur: (416) 590-7078

La Commission des services financiers de l'Ontario n'exigera pas les droits applicables aux demandes approuvées le 1<sup>er</sup> avril 2009 et après cette date et ce, jusqu'au 31 mars 2011, inclusivement.

Les demandes approuvées seront encore assujetties aux retenues d'impôts applicables au moment où des fonds sont retirés d'un compte avec immobilisation des fonds en Ontario (Compte de retraite avec immobilisation des fonds (CRIF), Fonds de revenu viager, Fonds de revenu de retraite avec immobilisation).



Commission des services financiers de l'Ontario 5160, rue Yonge  
Boîte 85  
Toronto ON M2N 6L9

## Formule 6 Pour les demandes en cas de difficultés financières signées en 2009

### Demande de consentement de retrait de fonds d'un compte de retraite avec immobilisation des fonds, d'un fonds de revenu viager ou d'un fonds de revenu de retraite immobilisé de l'Ontario en cas de difficultés financières, présentée au surintendant des services financiers

Approuvée conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario (L.R.O. 1990, c. P.8, telle que modifiée)

Utilisez cette formule pour demander, au surintendant des services financiers, le consentement de retirer des fonds d'un compte de retraite avec immobilisation des fonds, fonds de revenu viager ou fonds de revenu de retraite immobilisé de l'Ontario (appelé ci-après «compte immobilisé») en cas de difficultés financières. Prière de lire les instructions avant de remplir la formule. Elles vous indiqueront les parties de la formule à remplir.

#### **VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER LA PRÉSENTE DEMANDE POUR DEMANDER LE RETRAIT D'ARGENT DE VOTRE COMPTE IMMOBILISÉ SI :**

- **L'argent que vous désirez retirer est actuellement dans la caisse de retraite de votre régime de retraite courant ou votre régime de retraite antérieur.** Vous pouvez seulement demander le retrait d'argent qui est dans un compte immobilisé.
- **L'argent que vous désirez retirer de votre compte immobilisé est régi par les lois du gouvernement fédéral ou d'une province autre que l'Ontario.** L'argent dans votre compte immobilisé sera régi par les lois du gouvernement fédéral si l'argent se rapporte à un emploi gouverné par le gouvernement fédéral, tel que les banques ou le transport interprovincial. L'argent dans votre compte immobilisé sera régi par les lois d'une province autre que l'Ontario s'il se rapporte à votre emploi à l'extérieur de l'Ontario.
- **Vous voulez demander le retrait ou le transfert d'argent de ce compte parce que votre espérance de vie a diminué, vous avez au moins 55 ans et la valeur de l'argent de chaque compte immobilisé vous appartenant est inférieur à 18 520 \$, vous avez un montant à l'actif de votre compte immobilisé qui dépasse le plafond prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du gouvernement fédéral, vous ne résidez pas au Canada ou vous devez retirer ou transférer jusqu'à 25 % de l'argent transféré dans un fonds de revenu viager.** Ce genre d'applications devront être fait directement à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé et vous devriez communiquer avec eux pour savoir comment remplir ce genre de demande.

#### **VOUS NE POUVEZ FAIRE UNE NOUVELLE DEMANDE DE RETRAIT DE FONDS DE VOTRE COMPTE IMMOBILISÉ AU TITRE DE LA CATÉGORIE DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES QUE 12 MOIS APRÈS VOTRE DERNIÈRE DEMANDE A ÉTÉ APPROUVÉE AU TITRE DE CETTE CATÉGORIE.**

Après avoir rempli la demande, envoyez-la, ainsi que les autres documents demandés, au surintendant des services financiers, Section du déblocage de fonds en cas de difficultés financières, 5160, rue Yonge, Boîte 85, Toronto ON M2N 6L9. Il **ne faut pas** envoyer la demande à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé.

Le surintendant ne peut consentir au retrait de fonds de votre compte immobilisé que si le montant que vous pouvez retirer s'élève au moins à 500 \$. S'il consent à votre demande, **des frais de demande et d'impôt retenu à la source seront déduits des fonds retirés.** Pour en savoir davantage, consultez la page 19 des instructions.

## Partie 1 Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé

### 1. Donnez les renseignements suivants sur vous-même :

Nom	Prénom	Second prénom	Date de naissance (année / mois / jour)
Adresse d'envoi	Numéro et rue		Appartement n°
Ville	Province/État	Pays	Code postal
(Indicatif régional) numéro de téléphone (poste)		(Indicatif régional) numéro de télécopieur	

Cette formule est exigée par le Règlement 909, R.R.O. 1990, tel que modifié.

La partie 1 continue à la page suivante.

## Partie 1 (suite) Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé

### 2. Quelle est l'adresse de votre résidence principale actuelle (au sens défini à la page 5 des instructions)?

Adresse de la résidence principale Numéro et rue		<input type="checkbox"/> Comme votre adresse d'envoi, ou :	Appartement n°
Ville	Province/État	Pays	Code postal

### 3. Si vous avez un conjoint (au sens défini à la page 5 des instructions) à la date où vous signez la présente demande, donnez les renseignements suivants sur votre conjoint :

Nom	Prénom	Second prénom	Date de naissance (année / mois / jour)
Adresse d'envoi Numéro et rue		<input type="checkbox"/> Comme votre adresse d'envoi, ou :	Appartement n°
Ville	Province/État	Pays	Code postal
Numéro de téléphone (Indicatif régional) numéro de téléphone (poste)		<input type="checkbox"/> Comme votre numéro de téléphone, ou :	

### 4. Quel est le numéro de contrat ou de compte de votre compte immobilisé?

Vous le trouverez dans votre contrat de compte immobilisé ou dans les relevés que vous avez reçus de votre institution financière (banque, compagnie d'assurance, etc.). Au besoin, adressez-vous à votre institution financière.

Numéro de contrat ou de compte de votre compte immobilisé (insérez seulement un numéro de contrat ou de compte).

### 5. Avez-vous annexer une copie du plus récent relevé de votre compte immobilisé délivré par l'institution financière qui administre votre compte immobilisé?

Oui

Non

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer une copie du plus récent relevé délivré par l'institution financière qui administre votre compte immobilisé. La date du relevé ne doit pas être antérieure de plus de 12 mois à la date où le surintendant reçoit ce relevé.

La partie 1 continue à la page suivante.

## Partie 1 (suite) Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé

6. Seulement l'argent dans un compte immobilisé qui a été gagné en Ontario et qui vient d'un régime de retraite régi par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario peut être retiré avec cette demande. Les régimes de retraite parrainés par certains employeurs en Ontario (comme les banques, compagnies aériennes, compagnies de télécommunications, etc.) ne sont généralement pas régis par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario. L'institution financière qui administre votre compte immobilisé ne vous permettra pas de retirer de l'argent qui n'est pas régi par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario. Est-ce que l'argent que vous demandez de retirer de votre compte immobilisé a été gagné en Ontario et est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario?

Si vous ne savez pas la réponse, demandez à votre institution financière.

Oui

Non

7. Donnez les renseignements suivants sur l'institution financière qui administre votre compte immobilisé :

Nom de l'institution financière							
Adresse d'envoi		Numéro et rue		Bureau n°			
Ville		Province/État		Pays		Code postal	
(Indicatif régional) numéro de téléphone (poste)				(Indicatif régional) numéro de télécopieur			

## Partie 2A Retrait pour faible revenu

Remplissez cette partie **uniquement** si vous voulez retirer de l'argent de votre compte immobilisé parce que votre revenu total prévu de toutes sources, avant impôts, pour les 12 mois qui suivent la date à laquelle vous signez la présente demande est **inférieur à 30 866,67 \$**.

1. **Avez-vous déjà présenté au surintendant une demande de retrait de fonds de votre compte immobilisé en raison d'un faible revenu?**

Oui

Non

**Si vous avez répondu par «oui», indiquez la date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée présentée en raison d'un faible revenu, et le numéro de dossier que le surintendant a affecté à cette demande.**

Date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée  
(année / mois / jour)

Numéro de dossier de votre dernière demande approuvée

***Vous ne pouvez faire une nouvelle demande en cas de difficultés financières pour les revenus faibles que 12 mois après la date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée au titre de cette catégorie de difficultés financières.***

2. **Quel est votre revenu total prévu de toutes sources, avant impôts, pour les 12 mois qui suivent la date à laquelle vous signez la présente demande?**

\_\_\_\_\_ \$

Consultez la page 7 des instructions pour savoir ce que vous devez inclure dans votre revenu prévu. Vous devez répondre à cette question si vous souhaitez retirer de l'argent en vertu de la Partie 2A. **Votre revenu prévu total doit être inférieur à 30 866,67 \$ pour que vous puissiez retirer de l'argent de votre compte immobilisé en vertu de la Partie 2A.** Si vous ne prévoyez pas de recevoir un revenu au cours de la période de 12 mois, entrez **ZÉRO**.

3. **Quel montant voulez-vous retirer?**

\_\_\_\_\_ \$

Pour déterminer le montant à entrer ci-dessus, vous devez tenir compte des points suivants.

- Vous ne devriez **pas** demander un montant supérieur au montant qui reste dans votre compte immobilisé.
- Vous ne devriez **pas** demander un montant supérieur au montant maximal que vous êtes autorisé à retirer en cas de revenu faible. Pour 2009, le maximum est fixé à 23 150 \$, moins 75% de votre revenu prévu indiqué au point 2 ci-dessus. Une description et un exemple de calcul figurent ci-dessous. Un espace est également prévu pour calculer votre retrait maximal.
- Il n'est **pas** permis de retirer un montant inférieur à 500 \$.
- Votre avoir net (actif moins passif), tel qu'indiqué à la Partie 3 (page 15), le cas échéant, sera **déduit** du montant demandé ici.

**REMARQUE : L'exemple de calcul présume que le revenu prévu, indiqué à la question 2, est de 1 000 \$.**

	Description du calcul	Exemple de calcul	Votre calcul	
A	Retrait maximal pour les demandes de 2008 : <b>23 150 \$</b>	23 150 \$	23 150 \$	A
B	Le revenu prévu est <b>le montant indiqué à la question 2, ci-dessus</b>	1 000 \$	<b>Montant de la question 2 ci-dessus</b>	B
C	La déduction pour revenu prévu est de <b>75 % du montant indiqué à la section B.</b>	$0,75 \times 1\,000 \$ = 750 \$$	$0,75 \times$ <b>montant de la rubrique B = \$</b>	C
D	Le montant autorisé maximum est <b>A moins C.</b> C'est le montant maximal que vous pouvez entrer à la question 3 ci-dessus	$23\,150 \$ - 750 \$ = 22\,400 \$$	$23\,150 \$ -$ <b>montant de la rubrique C = \$</b>	D

4. **Comment voulez-vous que le montant vous soit payé?**

En une somme forfaitaire

En une série de 12 versements mensuels

## Partie 2B

### Retrait pour dette grevant votre résidence principale

Remplissez cette partie **uniquement** si vous voulez retirer de l'argent de votre compte immobilisé parce que vous ou votre conjoint avez reçu une mise en demeure écrite pour le règlement de versements en souffrance d'une dette (comme un prêt hypothécaire) garantie par votre résidence principale et que vous risquez l'éviction si la dette reste impayée.

Une dette garantie par votre résidence principale serait, par exemple, un prêt hypothécaire pour cette résidence ou un privilège sur cette résidence pour des taxes foncières municipales non payées.

**1. Avez-vous déjà présenté au surintendant une demande de retrait de fonds de votre compte immobilisé en raison d'une dette grevant votre résidence principale?**

Oui

Non

**Si vous avez répondu par «oui», indiquez la date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée présentée en raison d'une dette grevant votre résidence principale, et le numéro de dossier que le surintendant a affecté à cette demande.**

Date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée (année / mois / jour)	Numéro de dossier de votre dernière demande approuvée
---	---

***Vous ne pouvez faire une nouvelle demande en raison d'une dette grevant votre résidence principale que 12 mois après la date à laquelle le surintendant a reçu votre dernière demande approuvée au titre de cette catégorie de difficultés financières.***

**2. Quel montant voulez-vous retirer pour remettre la dette en règle?**

\_\_\_\_\_ \$

Vous **ne pouvez pas** retirer plus que le montant des paiements de la dette impayée et de tout paiement supplémentaire nécessaire pour remettre la dette en règle, comme il est précisé dans la mise en demeure écrite du créancier. Ce montant vous sera payé en une somme forfaitaire.

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) : Il faut** annexer une copie de la mise en demeure écrite du créancier. Consultez la page 9 des instructions pour en savoir davantage sur le genre de documents qui répondent à cette condition.

**3. Voulez-vous retirer un montant supplémentaire s'élevant, au maximum, à 12 mois de remboursements ordinaires de la dette garantie par votre résidence principale?**

Oui

Non

**Si vous avez répondu par «oui», quel montant voulez-vous retirer?**

\_\_\_\_\_ \$

Vous **ne pouvez pas** retirer plus de 12 mois de remboursements ordinaires de la dette.

**Si vous avez répondu par «oui», comment voulez-vous que cette somme supplémentaire vous soit payée?**

En une somme forfaitaire

En une série de 12 versements mensuels

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Si la mise en demeure écrite du créancier ne précise pas les remboursements ordinaires de la dette garantie par votre résidence principale, **il faut** annexer des documents supplémentaires qui donnent ce renseignement. Consultez la page 9 des instructions pour en savoir davantage sur le genre de documents qui répondent à cette condition.

## Partie 2C

### Retrait pour loyer impayé

Remplissez cette partie **uniquement** si vous voulez retirer de l'argent de votre compte immobilisé parce que vous ou votre conjoint avez reçu une mise en demeure écrite pour le règlement de loyer impayé de votre résidence principale et que vous risquez l'éviction si ce loyer reste impayé.

**1. Avez-vous déjà présenté au surintendant une demande de retrait de fonds de votre compte immobilisé en raison de loyer impayé ?**

Oui

Non

**Si vous avez répondu par «oui», indiquez la date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée présentée en raison de loyer impayé, et le numéro de dossier que le surintendant a affecté à cette demande.**

Date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée (année / mois / jour)	Numéro de dossier de votre dernière demande approuvée
---	---

***Vous ne pouvez faire une nouvelle demande en raison de loyer impayé que 12 mois après la date à laquelle le surintendant a reçu votre dernière demande approuvée au titre de cette catégorie de difficultés financières.***

**2. Quel montant voulez-vous retirer pour remettre la location en vigueur?**

\_\_\_\_\_ \$

Vous **ne pouvez pas** retirer plus que le montant du loyer impayé et de tout paiement supplémentaire nécessaire pour remettre la location en vigueur, comme il est précisé dans la mise en demeure écrite du locateur. Ce montant vous sera payé en une somme forfaitaire.

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) : Il faut** annexer une copie de la mise en demeure écrite du locateur. Consultez la page 10 des instructions pour en savoir davantage sur le genre de documents qui répondent à cette condition.

**3. Voulez-vous retirer un montant supplémentaire qui correspond, au maximum, à 12 mois de versements de loyer ordinaires de votre résidence principale?**

Oui

Non

**Si vous avez répondu par «oui», quel montant voulez-vous retirer?**

\_\_\_\_\_ \$

Vous **ne pouvez pas** retirer plus de 12 mois de versements ordinaires de loyer.

**Si vous avez répondu par «oui», comment voulez-vous que cette somme supplémentaire vous soit payée?**

En une somme forfaitaire

En une série de 12 versements mensuels

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Si la mise en demeure écrite du locateur ne précise pas le loyer ordinaire de votre résidence principale, **il faut** annexer des documents supplémentaires qui donnent ce renseignement. Consultez la page 10 des instructions pour en savoir davantage sur le genre de documents qui répondent à cette condition.

## Partie 2D

### Retrait pour loyer du premier et du dernier mois

Remplissez cette partie **uniquement** si vous voulez retirer de l'argent de votre compte immobilisé parce que vous avez besoin d'argent pour payer le loyer du premier et du dernier mois afin de louer une résidence principale.

**1. Avez-vous déjà présenté au surintendant une demande de retrait de fonds de votre compte immobilisé pour le loyer du premier et du dernier mois?**

Oui

Non

**Si vous avez répondu par «oui», indiquez la date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée pour le loyer du premier et du dernier mois, et le numéro de dossier que le surintendant a affecté à cette demande.**

Date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée (année / mois / jour)	Numéro de dossier de votre dernière demande approuvée
---	---

***Vous ne pouvez faire une nouvelle demande pour le loyer du premier et du dernier mois que 12 mois après la date à laquelle le surintendant a reçu votre dernière demande approuvée au titre de cette catégorie de difficultés financières.***

**2. Quelle est l'adresse de la résidence que vous voulez louer?**

Numéro et rue		Appartement n°	
Ville	Province/État	Pays	Code postal

**3. Quel montant voulez-vous retirer pour payer le loyer du premier et du dernier mois de cette résidence?**

\_\_\_\_\_ \$

**Vous ne pouvez pas retirer plus qu'il n'est nécessaire pour payer le loyer du premier et du dernier mois de cette résidence. Ce montant vous sera payé en une somme forfaitaire**

## Partie 2E

### Retrait pour frais médicaux

Remplissez cette partie **uniquement** si vous voulez retirer de l'argent de votre compte immobilisé parce que vous, votre conjoint ou une personne à charge avez besoin d'argent pour payer des frais médicaux (y compris des frais dentaires) afin de traiter une maladie ou incapacité physique dont l'un de vous est atteint. Les frais médicaux dont il est question dans cette partie doivent être raisonnables et ne doivent pas avoir été payés ou être payables par toute autre source (comme un programme d'assurance-maladie public ou privé).

Vous **ne pouvez pas** faire une demande de paiement de frais médicaux pour une maladie ou une incapacité physique de votre conjoint si vous et votre conjoint vivez séparés de corps à la date à laquelle vous signez la demande.

Si vous voulez demander le paiement de frais médicaux pour le traitement de plusieurs personnes, vous devez obtenir des copies en blanc supplémentaires de cette partie, remplir une partie distincte pour chaque personne et annexer les parties remplies supplémentaires à la présente demande.

**1. Avez-vous déjà présenté au surintendant une demande de retrait de fonds de votre compte immobilisé en raison de frais médicaux pour traiter la personne indiquée dans cette partie?**

Oui

Non

**Si vous avez répondu par «oui», indiquez la date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée pour frais médicaux afin de traiter cette personne, et le numéro de dossier que le surintendant a affecté à cette demande.**

Date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée (année / mois / jour)	Numéro de dossier de votre dernière demande approuvée
---	---

***Vous ne pouvez faire une nouvelle demande de frais médicaux pour traiter la personne indiquée dans cette partie que 12 mois après la date à laquelle le surintendant a reçu votre dernière demande approuvée au titre de cette catégorie de difficultés financières concernant cette personne.***

**2. Qui présente la maladie ou l'incapacité physique?**

Il faut que la personne qui présente la maladie ou l'incapacité physique soit l'une des personnes suivantes :

Vous-même

Votre conjoint (**cela ne s'applique pas si vous et votre conjoint vivez séparés de corps à la date à laquelle vous signez la présente demande**)

Une personne à charge (au sens défini à la page 5 des instructions)

**Si vous avez coché «une personne à charge», donnez les renseignements demandés ci-après :**

Nom de famille de la personne à charge	Prénom	Second prénom	Date de naissance (année / mois / jour)
Adresse d'envoi de la personne à charge Numéro et rue	<input type="checkbox"/> Comme votre adresse d'envoi, ou :		Appartement n°
Ville	Province/État	Pays	Code postal
N° de téléphone de la personne à charge (Indicatif régional) numéro de téléphone (poste)		<input type="checkbox"/> Comme votre numéro de téléphone, ou :	

**La partie 2E continue à la page suivante.**

## Partie 2E (suite) Retrait pour frais médicaux

### 3. Décrivez les produits et services qui ont été achetés, ou qui le seront, pour traiter la maladie ou l'incapacité physique de la personne:

Produits ou services achetés pour traiter la maladie ou l'incapacité physique de la personne (annexez des pages supplémentaires, au besoin)


**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer une copie d'une déclaration signée par un **médecin ou dentiste titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine ou la dentisterie, selon le cas, au Canada**, en ce qui concerne les produits et services. Les personnes qui **ne se qualifient pas** comme médecins comprennent les chiropraticiens, physiothérapeutes, etc. Consultez la page 11 des instructions pour en savoir davantage sur le genre de documents qui répondent à cette condition.

### 4. Quel montant voulez-vous retirer pour régler les frais médicaux?

\_\_\_\_\_ \$

Vous **ne pouvez pas** retirer plus que le montant qui a été payé pour les produits et services, ou qui le sera, d'après les reçus ou les devis. Les frais médicaux en question **doivent** être raisonnables et **ne peuvent pas** avoir été payés ou être payables par toute autre source. Ce montant vous sera payé en une somme forfaitaire.

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer des copies de reçus ou de devis pour les produits et services achetés ou à acheter afin de traiter la maladie ou l'incapacité physique de la personne. Consultez la page 11 des instructions pour en savoir davantage sur le genre de documents qui répondent à cette condition.

### 5. Voulez-vous retirer un montant supplémentaire pour des frais médicaux liés au traitement de la personne après 12 mois à compter de la date à laquelle vous signez la présente demande?

Oui

Non

Si vous avez répondu par «oui», quel montant voulez-vous retirer?

\_\_\_\_\_ \$

Vous **ne pouvez pas** retirer plus que le montant qui a été payé pour les frais médicaux, ou qui le sera, d'après les reçus ou les devis. Les frais médicaux en question **doivent** être raisonnables et **ne peuvent pas** avoir été payés ou être payables par toute autre source.

Si vous avez répondu par «oui», comment voulez-vous que ce montant supplémentaire vous soit payé?

En une somme forfaitaire

En une série de 12 versements mensuels

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer des copies de reçus ou de devis pour les produits et services achetés ou à acheter afin de traiter la maladie ou l'incapacité physique de la personne après 12 mois à compter de la date à laquelle vous signez la présente demande. Consultez la page 12 des instructions pour en savoir davantage sur le genre de documents qui répondent à cette condition.

## Partie 2F

### Retrait pour rénovations de votre résidence principale

Remplissez cette partie **uniquement** si voulez retirer de l'argent de votre compte immobilisé parce que vous, votre conjoint ou une personne à charge avez besoin d'argent pour payer des frais afin de rénover **votre** résidence principale actuelle ou future pour tenir compte d'une maladie ou d'une incapacité physique dont l'un de vous est atteint. Les frais dont il est question dans cette partie doivent être raisonnables et ne doivent pas avoir été payés ou être payables par toute autre source (comme un programme d'assurance-maladie public ou privé).

Vous **ne pouvez pas** faire une demande de paiement de frais se rapportant à une maladie ou à une incapacité physique de votre conjoint si vous et votre conjoint vivez séparés de corps à la date à laquelle vous signez la demande.

Si vous voulez demander le paiement de frais pour rénover votre résidence principale actuelle ou future afin de tenir compte d'une maladie ou d'une incapacité physique de plus d'une personne, vous devez obtenir des copies en blanc supplémentaires de cette partie, remplir une partie distincte pour chaque personne et annexer les parties remplies supplémentaires à la présente demande.

**1. Avez-vous déjà présenté au surintendant une demande de retrait de fonds de votre compte immobilisé en raison de rénovations à votre résidence principale pour tenir compte des besoins de la personne indiquée dans cette partie?**

- Oui  
 Non

Si vous avez répondu par «oui», indiquez la date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée pour des rénovations de votre résidence principale afin de tenir compte des besoins de cette personne, et le numéro de dossier que le surintendant a affecté à cette demande.

Date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée (année / mois / jour)	Numéro de dossier de votre dernière demande approuvée
---	---

***Vous ne pouvez faire une nouvelle demande de frais de rénovation à votre résidence principale pour tenir compte des besoins de la personne indiquée dans cette partie que 12 mois après la date à laquelle le surintendant a reçu votre dernière demande approuvée au titre de cette catégorie de difficultés financières concernant cette personne.***

**2. Qui présente la maladie ou l'incapacité physique?**

Il faut que la personne qui présente la maladie ou l'incapacité physique soit l'une des personnes suivantes :

- Vous-même  
 Votre conjoint (cela ne s'applique pas si vous et votre conjoint vivez séparés de corps à la date à laquelle vous signez la présente demande)  
 Une personne à charge (au sens défini à la page 5 des instructions)

Si vous avez coché «une personne à charge», donnez les renseignements demandés ci-après:

Nom de famille de la personne à charge	Prénom	Second prénom	Date de naissance (année / mois / jour)
Adresse d'envoi de la personne à charge Numéro et rue	<input type="checkbox"/> Comme votre adresse d'envoi, ou :		Appartement n°
Ville	Province/État	Pays	Code postal
N° de téléphone de la personne à charge (Indicatif régional) numéro de téléphone (poste)			
<input type="checkbox"/> Comme votre numéro de téléphone, ou :			

**La partie 2F continue à la page suivante.**

## Partie 2F (suite)

### Retrait pour rénovations de votre résidence principale

#### 3. Quelle résidence principale a été rénovée, ou le sera?

Il faut que la résidence principale soit:

- Votre résidence principale actuelle
- Votre résidence principale future, située à l'adresse suivante:

Numéro et rue		Appartement n°	
Ville	Province/État	Pays	Code postal

#### 4. Décrivez les rénovations qui ont été apportées à la résidence principale, ou qui le seront:

Il faut que les rénovations soient nécessaires pour permettre à la personne d'avoir accès à la résidence, de s'y déplacer ou d'y fonctionner.

Rénovations apportées à la résidence principale (annexez des pages supplémentaires, au besoin)

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer une copie d'une déclaration signée par un **médecin titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine au Canada**, concernant les rénovations de la résidence principale. Les personnes qui **ne se qualifient pas** comme médecins comprennent les chiropraticiens, physiothérapeutes, etc. Consultez la page 12-13 des instructions pour en savoir davantage sur le genre de documents qui répondent à cette condition.

#### 5. Quel montant voulez-vous retirer pour payer les rénovations?

\_\_\_\_\_ \$

Vous **ne pouvez pas** retirer plus que le montant qui a été payé pour les rénovations, ou qui le sera, d'après les reçus ou les devis. Les frais en question **doivent** être raisonnables et **ne peuvent pas** avoir été payés ou être payables par toute autre source. Ce montant vous sera payé en une somme forfaitaire.

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer des copies de reçus ou de devis pour les rénovations. Consultez la page 13 des instructions pour en savoir davantage sur le genre de documents qui répondent à cette condition.

## Partie 2G

### Retrait pour rénovations de la résidence principale d'une personne à charge

Remplissez cette partie **uniquement** si vous voulez retirer de l'argent de votre compte immobilisé parce que vous, votre conjoint ou une personne à charge avez besoin d'argent pour payer des frais afin de rénover la résidence principale actuelle ou future de **cette personne à charge** pour tenir compte d'une maladie ou d'une incapacité physique dont cette dernière est atteinte. Les frais dont il est question dans cette partie doivent être raisonnables et ne doivent pas avoir été payés ou être payables par toute autre source (comme un programme d'assurance-maladie public ou privé).

Si vous voulez demander le paiement de frais pour rénover la résidence principale actuelle ou future de plus d'une personne à charge, vous devez obtenir des copies en blanc supplémentaires de cette partie, remplir une partie distincte pour chaque personne à charge et annexer les parties remplies supplémentaires à la présente demande.

**1. Avez-vous déjà présenté au surintendant une demande de retrait de fonds de votre compte immobilisé en raison de rénovations à la résidence principale de la personne à charge indiquée dans cette partie?**

Oui

Non

**Si vous avez répondu par «oui», indiquez la date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée pour des rénovations à la résidence principale de la personne à charge, et le numéro de dossier que le surintendant a affecté à cette demande:**

Date à laquelle vous avez signé votre dernière demande approuvée (année / mois / jour)	Numéro de dossier de votre dernière demande approuvée
---	---

***Vous ne pouvez faire une nouvelle demande de frais de rénovation de la résidence principale de la personne à charge indiquée dans cette partie que 12 mois après la date à laquelle le surintendant a reçu votre dernière demande approuvée au titre de cette catégorie de difficultés financières concernant cette personne.***

**2. Donnez les renseignements suivants sur la personne à charge:**

Nom de famille de la personne à charge	Prénom	Second prénom	Date de naissance (année / mois / jour)
Adresse d'envoi de la personne à charge Numéro et rue	<input type="checkbox"/> Comme votre adresse d'envoi, ou :		Appartement n°
Ville	Province/État	Pays	Code postal
N° de téléphone de la personne à charge (Indicatif régional) numéro de téléphone (poste)			
<input type="checkbox"/> Comme votre numéro de téléphone, ou:			

**La partie 2G continue à la page suivante.**

## Partie 2G (suite)

### Retrait pour rénovations de la résidence principale d'une personne à charge

#### 3. Donnez l'adresse de la résidence principale qui a été rénovée, ou qui le sera:

**Il faut** que la résidence principale soit la résidence principale actuelle ou future de la personne à charge et il faut qu'elle soit différente de votre résidence principale future ou actuelle.

Adresse de la résidence principale Numéro et rue	<input type="checkbox"/> Comme l'adresse d'envoi de la personne à charge, ou:	Appartement n°
Ville	Province/État	Pays
Code postal		

#### 4. Décrivez les rénovations qui ont été apportées à la résidence principale, ou qui le seront:

**Il faut** que les rénovations soient nécessaires pour permettre à la personne à charge d'avoir accès à la résidence, de s'y déplacer ou d'y fonctionner.

Rénovations apportées à la résidence principale (annexez des pages supplémentaires, au besoin)

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer une copie d'une déclaration signée par un **médecin titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine au Canada**, concernant les rénovations de la résidence principale. Les personnes qui **ne se qualifient pas** comme médecins comprennent les chiropraticiens, physiothérapeutes, etc. Consultez la page 14 des instructions pour en savoir davantage sur le genre de documents qui répondent à cette condition.

#### 5. Quel montant voulez-vous retirer pour payer les rénovations?

\_\_\_\_\_ \$

Vous **ne pouvez pas** retirer plus que le montant qui a été payé pour les rénovations, ou qui le sera, d'après les reçus ou les devis. Les frais en question **doivent** être raisonnables et **ne peuvent pas** avoir été payés ou être payables par toute autre source. Ce montant vous sera payé en une somme forfaitaire.

**Document(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) :** Il faut annexer des copies de reçus ou de devis pour les rénovations. Consultez la page 14 des instructions pour en savoir davantage sur le genre de documents qui répondent à cette condition.

### Partie 3

#### Montant de déduction du retrait déterminé d'après l'actif

La valeur d'une partie de l'actif qui appartient à vous-même et à votre conjoint **doit être déduite** du montant que vous pouvez retirer de votre compte immobilisé au titre des parties 2A à 2G de la présente demande. Si vous demandez le paiement de frais pour une personne à charge qui présente une maladie ou une incapacité physique (à la partie 2E, 2F ou 2G), la valeur d'une partie de l'actif de cette personne **doit également être déduite** du montant que vous êtes en mesure de retirer.

**Vous devez remplir le tableau 1 ou le tableau 2 de cette partie (mais non les deux)** pour calculer le montant, s'il y en a, à déduire du montant que vous êtes en mesure de retirer. **Il faut remplir le tableau 1 si vous n'avez pas** demandé le remboursement de frais pour une personne à charge désignée dans la présente demande. **Il faut remplir le tableau 2 si vous avez demandé** le remboursement de frais pour une personne à charge désignée dans la présente demande.

**Si le montant que vous êtes en mesure de retirer au titre des parties 2A à 2G de la présente demande moins le montant de déduction calculé dans cette partie est inférieur à 500 \$, vous ne serez pas autorisé à retirer de l'argent de votre compte immobilisé.**

Tableau 1 Actif et passif du titulaire et de son conjoint		
Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
Additionnez la <b>valeur marchande de tout l'actif</b> appartenant à vous-même et à votre conjoint à la date à laquelle vous signez la présente demande, selon les catégories d'actif suivantes. <b>Consultez la page 15 des instructions pour connaître les éléments d'actif qu'il ne faut pas compter.</b>		
1. Biens immobiliers ( <b>cela n'inclue pas</b> votre résidence principale)	\$	<b>Vous devrez mettre un montant dans chaque case même si la valeur est zéro (0).</b>
2. Liquidités et argent en dépôt à une banque ou autre institution financière	\$	
3. Certificats de placement garanti et placements dans les fonds mutuels	\$	
4. Régimes enregistrés d'épargne-retraite, fonds enregistrés de revenu de retraite et rentes ( <b>cela n'inclue aucun REÉR immobilisés, compte de retraite avec immobilisation des fonds, fonds de revenu viager ou fonds de revenu de retraite immobilisé</b> )	\$	
5. Actions, obligations et autres valeurs	\$	
6. Parts dans une entreprise ou une exploitation agricole ( <b>cela n'inclue aucune part dans une entreprise ou une exploitation agricole décrit à la page 15 des instructions</b> )	\$	
7. Autres éléments d'actif appartenant à vous-même et à votre conjoint ( <b>cela n'inclue aucun actif décrit à la page 15 des instructions</b> )	\$	
<b>Valeur marchande totale de l'actif</b> (inscrivez ce montant à la colonne 3)	<b>\$</b>	
Additionnez tout le <b>passif</b> que vous et votre conjoint avez à la date à laquelle vous signez la présente demande, selon les catégories de passif ci-après. <b>Consultez la page 15 des instructions pour connaître les éléments de passif qu'il ne faut pas compter.</b>		
1. Dette garantie par des biens immobiliers ( <b>cela n'inclue aucune dette garantie par votre résidence principale</b> )	\$	<b>Vous devrez mettre un montant dans chaque case même si la valeur est zéro (0).</b>
2. Dette due au titre d'une marge de crédit	\$	
3. Prêts ( <b>cela n'inclue aucun prêts garantie par l'actif décrit à page 15 des instructions</b> )	\$	
4. Soldes de cartes de crédit	\$	
5. Autres dettes de vous-même et de votre conjoint ( <b>cela n'inclue aucune dettes garantie par l'actif décrit à page 15 des instructions</b> )	\$	
<b>Passif total</b> (inscrivez ce montant à la colonne 3)	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Déduisez le <b>passif total</b> de la <b>valeur marchande totale de l'actif</b> à la colonne 3. Si le résultat est un chiffre négatif, inscrivez 0 (zéro) et aucun montant sera déduit du montant que vous êtes en mesure de retirer. <b>SI LE RÉSULTAT EST UN CHIFFRE POSITIF, CE MONTANT EST À DÉDUIRE DU MONTANT QUE VOUS ÊTES EN MESURE DE RETIRER.</b>		\$

Le tableau 2 de la partie 3 se trouve à la page suivante.

### Partie 3 (suite)

#### Montant de déduction du retrait déterminé d'après l'actif

<b>Tableau 2</b>		
<b>Actif et passif du titulaire et de son conjoint et de la ou des personnes à charge</b>		
Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
<p>Additionnez la <b>valeur marchande de tout l'actif</b> appartenant à vous-même et à votre conjoint et à la ou aux personnes à charge désignées dans la présente demande à la date à laquelle vous signez cette dernière, selon les catégories d'actif suivantes. <b>Consultez la page 15 des instructions pour connaître les éléments d'actif qu'il ne faut pas compter.</b></p>		<p><b>Vous devrez mettre un montant dans chaque case même si la valeur est zéro (0).</b></p>
1. Biens immobiliers ( <b>cela n'inclue pas</b> votre résidence principale ou la résidence principale d'une personne à charge désignées dans la présente demande)	\$	
2. Liquidités et argent en dépôt à une banque ou autre institution financière	\$	
3. Certificats de placement garanti et placements dans les fonds mutuels	\$	
4. Régimes enregistrés d'épargne-retraite, fonds enregistrés de revenu de retraite et rentes ( <b>cela n'inclue aucun REÉR immobilisés, compte de retraite avec immobilisation des fonds, fonds de revenu viager ou fonds de revenu de retraite immobilisé</b> )	\$	
5. Actions, obligations et autres valeurs	\$	
6. Parts dans une entreprise ou une exploitation agricole ( <b>cela n'inclue aucune part dans une entreprise ou une exploitation agricole décrit à la page 15 des instructions</b> )	\$	
7. Autres éléments d'actif appartenant à vous-même et à votre conjoint et à la ou aux personnes à charge désignées dans la présente demande ( <b>cela n'inclue aucun actif décrit à la page 15 des instructions</b> )	\$	
<b>Valeur marchande totale de l'actif</b> (inscrivez ce montant à la colonne 3)	\$	\$
<p>Additionnez tout le <b>passif</b> que vous et votre conjoint et la ou les personnes à charge désignées dans la présente demande avez à la date à laquelle vous signez la présente demande, selon les catégories de passif ci-après. <b>Consultez la page 15 des instructions pour connaître les éléments de passif qu'il ne faut pas compter.</b></p>		<p><b>Vous devrez mettre un montant dans chaque case même si la valeur est zéro (0).</b></p>
1. Dette garantie par des biens immobiliers ( <b>cela n'inclue aucune dette garantie par votre résidence principale ou d'une résidence principale d'une personne à charge désignées dans la présente demande</b> )	\$	
2. Dette due au titre d'une marge de crédit	\$	
3. Prêts ( <b>cela n'inclue aucun prêts garantie par l'actif décrit à page 15 des instructions</b> )	\$	
4. Soldes de cartes de crédit	\$	
5. Autres dettes de vous-même et de votre conjoint et de la ou des personnes à charge désignées dans la présente demande ( <b>cela n'inclue aucune dettes garantie par l'actif décrit à page 15 des instructions</b> )	\$	
<b>Passif total</b> (inscrivez ce montant à la colonne 3)	\$	\$
<p>Déduisez le <b>passif total</b> de la <b>valeur marchande totale de l'actif</b> à la colonne 3. Si le résultat est un chiffre négatif, inscrivez 0 (zéro) et aucun montant sera déduit du montant que vous êtes en mesure de retirer. <b>SI LE RÉSULTAT EST UN CHIFFRE POSITIF, CE MONTANT EST À DÉDUIRE DU MONTANT QUE VOUS ÊTES EN MESURE DE RETIRER.</b></p>		\$

Vous devez remplir le tableau 1 ou le tableau 2 de cette partie (mais non les deux) pour que cette demande soit complète.

## Partie 4

### Attestation par le titulaire du compte immobilisé

Vous **devez** signer la présente demande et, pour cela, remplir et signer l'attestation se trouvant dans cette partie. **Lisez les instructions sur la façon de remplir l'attestation qui se trouvent à la page 17 des instructions avant de remplir l'attestation.**

#### Attestation

Je suis le titulaire du compte immobilisé précisé à la partie 1 de la présente demande. Par la présente, je demande au surintendant des services financiers son consentement de retirer, du compte immobilisé, les montants précisés aux parties 2A à 2G de la présente demande, ainsi que les frais approuvés par le ministre des Finances pour la présentation de la présente demande et d'impôt retenu à la source à payer sur les fonds retirés du compte.

Si le surintendant consent au retrait des fonds du compte immobilisé, j'autorise l'institution financière qui administre le compte immobilisé à payer les frais approuvés par le ministre des Finances, par prélèvement sur mon compte, au ministre des Finances, aux soins de la Commission des services financiers de l'Ontario.

J'atteste\* qu'à la date où je signe la présente déclaration:  
(Cochez une seule des cases ci-après.)

- Je n'ai pas de conjoint†
- J'ai un conjoint†, mais, à la date à laquelle je signe la présente attestation, je vis séparé de corps de mon conjoint
- J'ai un conjoint†, mais aucune partie de l'argent qui se trouve dans le compte immobilisé ne provient en aucun cas d'une prestation de retraite se rapportant à l'un quelconque de mes emplois
- J'ai un conjoint†, et celui-ci consent au retrait de l'argent du compte immobilisé

**(Si vous cochez cette case, il faut que votre conjoint remplisse la partie 6 de la présente demande.)**

J'atteste également que:

- (a) tous les renseignements figurant dans la présente demande et dans les documents qui l'accompagnent sont exacts et exhaustifs;
- (b) l'argent que je demande de retirer du compte immobilisé est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario;
- (c) si j'ai rempli la partie 2D de la présente demande, le montant demandé dans cette partie est le montant nécessaire pour payer le loyer du premier et du dernier mois de la résidence indiquée dans cette partie; et
- (d) si j'ai rempli la partie 2E, 2F ou 2G de la présente demande, les frais indiqués dans cette partie sont raisonnables et ne sont remboursables par aucun autre source.

Il est entendu ce qui suit:

- (a) L'argent retiré du compte immobilisé n'est pas exempt d'exécution, de saisie ou de saisie-arrêt, contrairement à ce que prévoit l'article 66 de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario par des personnes comme des créanciers.
- (b) Le fait de fournir des renseignements inexacts ou inexhaustifs dans la présente demande est une infraction au titre de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, punissable d'une amende maximum de 100 000 \$ pour une première déclaration de culpabilité et d'une amende maximum de 200 000 \$ pour une déclaration subséquente.
- (c) En outre, le fait de créer ou d'utiliser sciemment un faux document dans l'intention de le présenter comme étant un document authentique est une infraction criminelle au titre du *Code criminel* fédéral, punissable sur déclaration de culpabilité d'un emprisonnement maximum de 10 ans.

Signature du témoin	Signature du titulaire	Date à signé (année / mois / jour)
Nom du témoin (en caractères d'imprimerie) Nom de famille                      Prénom                      Second prénom	<b>Le titulaire du compte immobilisé doit signer cette Attestation en présence du témoin.</b>  <b>POUR RECEVOIR DE L'AIDE GRATUITE À COMPLÉTER CETTE DEMANDE, COMMUNIQUEZ AVEC LA COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO AU 416-250-7250 OU, SANS FRAIS, AU 1-800-668-0128.</b>	
Adresse du témoin                      Numéro et rue                      Appartement n°		
Ville                      Province/État                      Pays	* En attestant, vous certifiez que la présente déclaration est véridique. † Au sens défini dans la <i>Loi sur les régimes de retraite</i> de l'Ontario.	
(Indicatif régional) n° de téléphone du témoin (poste)                      Code postal		

## Partie 5

### Autorisation concernant les renseignements personnels

L'autorisation figurant dans cette partie **doit** être signée par vous-même et votre conjoint. En outre, l'autorisation **doit aussi** être signée par chaque personne à charge indiquée à la partie 2E, 2F et 2G de la présente demande. Cependant, votre conjoint n'est pas tenu(e) de signer l'autorisation si vous vivez séparés de corps de votre conjoint à la date à laquelle vous signez la présente demande.

Chaque personne doit lire l'autorisation et, si elle accepte les modalités qui y sont exposées, signer et dater l'autorisation aux endroits voulus au bas de l'autorisation. Il faut également indiquer le nom de toute personne à charge qui signe l'autorisation. Si une personne qui doit signer l'autorisation ne le fait pas, la présente demande **ne sera pas complète**.

**L'autorisation ne sera pas valable pour les besoins de la présente demande si l'une quelconque des personnes qui sont tenues de signer l'autorisation signe cette dernière plus de 60 jours avant la date à laquelle le surintendant la reçoit.**

Les renseignements au titre de la présente demande sont recueillis en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et des règlements établis en vertu de cette dernière. L'obtention, l'utilisation, la divulgation, la conservation et l'élimination de renseignements figurant dans la présente demande sont réglementées par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* de l'Ontario (L.R.O. 1990, c. F.31, telle que modifiée). Si vous avez des questions sur l'obtention des renseignements en cause, **mais non sur la présente demande elle-même**, communiquez avec le directeur, Section du débloqué de fonds en cas de difficultés financières, au 416-250-7250 ou, sans frais, au 1-800-668-0128.

#### Autorisation

Si la présente demande concerne des frais médicaux pour le traitement de ma maladie ou incapacité physique, j'autorise mon médecin ou dentiste, selon le cas, à fournir au surintendant tous les renseignements sur ma maladie ou mon incapacité et sur les produits et services qui font l'objet de la demande de remboursement de frais médicaux.

Si la présente demande concerne les frais de rénovation d'une résidence principale pour tenir compte de ma maladie ou de mon incapacité physique, j'autorise mon médecin à fournir au surintendant les renseignements sur ma maladie ou mon incapacité physique et sur les rénovations qui font l'objet de la demande de remboursement de frais.

Si la présente demande concerne le faible revenu, je, titulaire du compte immobilisé, autorise mon employeur à fournir au surintendant des précisions sur mon revenu et mes avantages sociaux dans le cadre de mon emploi pour la période visée par la présente demande, ainsi que les autres renseignements se rapportant à la présente demande.

J'autorise mon institution financière à fournir au surintendant les renseignements se rapportant à mes dossiers financiers pour les besoins de la vérification des renseignements fournis à mon sujet dans la présente demande.

J'autorise toutes les autres personnes visées dans la présente demande à fournir des renseignements au surintendant en ce qui concerne la présente demande et les documents qui l'accompagnent, afin de permettre à cette dernière de les comprendre et d'en vérifier l'authenticité, et d'aider cette dernière à vérifier les circonstances qui entourent les difficultés financières décrites dans la présente demande.

Signature du titulaire		Date à signé (année / mois / jour)
Signature du conjoint du titulaire		Date à signé (année / mois / jour)
Signature de la personne à charge	Nom de famille de la personne à charge Prénom Second prénom	Date à signé (année / mois / jour)
Signature de la personne à charge	Nom de famille de la personne à charge Prénom Second prénom	Date à signé (année / mois / jour)
Signature de la personne à charge	Nom de famille de la personne à charge Prénom Second prénom	Date à signé (année / mois / jour)

## Partie 6

### Consentement au retrait du conjoint du titulaire

Il faut remplir cette partie **uniquement** si le titulaire du compte immobilisé atteste, dans la partie 4 de la présente demande, qu'il a un conjoint qui consent au retrait de l'argent de ce compte. Il est interdit à ce titulaire de remplir la présente partie.

**Si vous êtes le conjoint du titulaire du compte immobilisé et si on vous demande de consentir à la présente demande afin de retirer de l'argent de ce compte du titulaire, nous vous recommandons de vous faire conseiller par un avocat à propos de vos droits et des conséquences juridiques de la signature du consentement ci-après. Vous n'êtes pas obligé de signer le consentement ci-après.**

Si vous désirez donner votre consentement, veuillez lire le consentement ci-après. Si vous êtes convaincu que ce dernier décrit correctement votre cas, alors, **en la présence d'un témoin (qui n'est pas le titulaire du compte immobilisé)**, signez, datez et indiquez les renseignements au bas du consentement du côté droit, et demandez à votre témoin de signer et d'indiquer les renseignements au bas du consentement du côté gauche.

**Le consentement ne sera pas valable pour les besoins de la présente demande si sa date est antérieure de plus de 60 jours à celle à laquelle le surintendant reçoit ce consentement.**

#### Consentement

Je suis le conjoint du titulaire du compte immobilisé indiqué à la partie 1 de la présente demande.

Je comprends:

- (a) que le titulaire présente une demande de retrait d'argent du compte immobilisé, et qu'il ne peut pas le faire sans mon consentement;
- (b) tant que cet argent reste à l'actif du compte immobilisé, je peux avoir droit à une part de cet argent dans le cas de rupture de notre union ou du décès du titulaire; et
- (c) que si des sommes sont retirées du compte immobilisé, je risque de perdre les droits que j'ai à une part de l'argent retiré.

Je consens à la demande, présentée par le titulaire, de retirer de l'argent du compte immobilisé.

Je donne mon consentement en signant et en datant le présent consentement en la présence d'un témoin.

Signature du témoin	Signature du conjoint du titulaire	Date à signé (année / mois / jour)
Nom du témoin (en caractères d'imprimerie) Nom de famille                  Prénom                  Second prénom	Nom du conjoint du titulaire (en caractères d'imprimerie) Nom de famille                  Prénom                  Second prénom	
Adresse du témoin                  Numéro et rue                  Appartement n°	<b>Le conjoint du titulaire du compte immobilisé doit signer ce Consentement en présence du témoin.</b>	
Ville                  Province/État                  Pays		
(Indicatif régional) n° de téléphone (poste)                  Code postal		

## Partie 7

## Déclaration d'un médecin ou dentiste à propos du traitement d'une maladie ou d'une incapacité

Cette partie est facultative et peut être remplie si le titulaire du compte immobilisé a rempli la partie 2E de la présente demande. Cette partie, si elle est remplie, est reconnue comme une déclaration signée par un médecin ou dentiste titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine ou la dentisterie, selon le cas, au Canada en ce qui concerne des produits et services achetés pour traiter la maladie ou l'incapacité physique d'une personne.

Il est interdit au titulaire du compte immobilisé de remplir cette partie.

Si vous êtes médecin ou dentiste titulaire d'un permis vous autorisant à exercer la médecine ou la dentisterie, selon le cas, dans une autorité législative du Canada, vous pouvez remplir la déclaration du médecin ou dentiste ci-après pour les besoins de la présente demande. Si vous désirez remplir la déclaration ci-après, veuillez ne cocher qu'une des cases qui y figurent et inscrire les autres renseignements nécessaires pour répondre aux questions figurant à la partie supérieure de la déclaration. Lisez la déclaration complète et, si vous êtes convaincu que la déclaration décrit correctement le cas de la personne indiquée à la partie 2E de la présente demande, veuillez signer et dater, et indiquer les renseignements au bas de la déclaration.

**La déclaration du médecin ou dentiste ne sera pas valable pour les besoins de la présente demande si sa date est antérieure de plus de 12 mois à celle à laquelle le surintendant reçoit cette déclaration.**

## Déclaration du médecin ou dentiste

Je suis :

(Ne cochez qu'une des cases ci-après.)

- médecin titulaire d'un permis qui m'autorise à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada
- dentiste titulaire d'un permis qui m'autorise à exercer la dentisterie dans une autorité législative du Canada

À mon avis,

\_\_\_\_\_

(Nom, en caractères d'imprimerie, de la personne indiquée à la partie 2E de la présente demande qui a ou avait la maladie ou l'incapacité physique.)

présente une maladie ou une incapacité physique et a reçu les produits ou services ci-après qui sont ou étaient nécessaires pour son traitement :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(Les produits et services, en caractères d'imprimerie, indiqués à la partie 2E de la présente demande qui sont ou étaient nécessaires pour le traitement de cette personne. Annexe des pages supplémentaires, au besoin.)

Nom du médecin ou dentiste (en caractères d'imprimerie)	Signature du médecin ou dentiste	Date (année/mois/jour)
Adresse du médecin ou dentiste Numéro et rue		Bureau n°
Ville	Province	Code postal
(Indicatif régional) téléphone du médecin ou dentiste (poste)		

## Partie 8

## Déclaration d'un médecin à propos de rénovations en raison d'une maladie ou d'une incapacité

Cette partie est facultative et peut être remplie si le titulaire du compte immobilisé a rempli la partie 2F ou 2G de la présente demande. Cette partie, si elle est remplie, est reconnue comme une déclaration signée par un médecin titulaire d'un permis l'autorisant à exercer la médecine au Canada, en ce qui concerne des rénovations d'une résidence principale en raison de la maladie ou de l'incapacité physique d'une personne.

Il est interdit au titulaire du compte immobilisé de remplir cette partie.

Si vous êtes médecin titulaire d'un permis vous autorisant à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada, vous pouvez remplir la déclaration du médecin ci-après pour les besoins de la présente demande. Si vous désirez remplir la déclaration ci-après, veuillez indiquer les renseignements nécessaires figurant à la partie supérieure de la déclaration et lisez la déclaration dûment remplie. Si vous êtes convaincu que la déclaration décrit correctement le cas de la personne indiquée à la partie 2F ou 2G de la présente demande, veuillez signer et dater, et indiquer les renseignements au bas de la déclaration.

**La déclaration du médecin ne sera pas valable pour les besoins de la présente demande si sa date est antérieure de plus de 12 mois à celle la date à laquelle le surintendant reçoit cette déclaration.**

## Déclaration du médecin

Je suis médecin titulaire d'un permis qui m'autorise à exercer la médecine dans une autorité législative du Canada. À mon avis,

\_\_\_\_\_

(Nom, en caractères d'imprimerie, de la personne indiquée à la partie 2F ou 2G de la présente demande qui a la maladie ou l'incapacité physique.)

présente une maladie ou incapacité physique qui a duré, ou qui pourra raisonnablement durer, pendant une période continue de 12 mois. À mon avis, les rénovations suivantes de la résidence située à

\_\_\_\_\_

(Adresse, en caractères d'imprimerie, de la principale résidence qui exige les rénovations indiquées à la partie 2F ou 2G de la présente demande.)

sont ou étaient nécessaires pour permettre à cette personne d'avoir accès à la résidence ou lui permettre de s'y déplacer ou d'y fonctionner :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(Rénovations, en caractères d'imprimerie, indiquées à la partie 2F ou 2G de la présente demande qui sont ou étaient nécessaires pour permettre à cette personne d'avoir accès à la résidence ou lui permettre de s'y déplacer ou d'y fonctionner. Annexe des pages supplémentaires, au besoin.)

Nom du médecin (en caractères d'imprimerie)		Signature du médecin		Date (année / mois / jour)	
Adresse du médecin		Numéro et rue		Bureau n°	
Ville		Province		Code postal	
(Indicatif régional) téléphone du médecin (poste)					